

Jette

info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
 Chaussée de Wemmel 100
 1090 Bruxelles
 Tél.: 02/423 12 11
 Fax : 02/425 24 61
 E-mail : infojette@jette.irisnet.be

A V R I L 2 0 0 6

N° 130

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

La personne handicapée au coeur des préoccupations

Jette est en passe de devenir officiellement une "Handycity". Le label "Handycity" démontre que la commune s'engage à améliorer l'intégration des personnes avec un handicap, dans autant d'aspects possibles de la vie communale. Grâce à diverses initiatives, essentiellement sur proposition de la Commission communale de la Personne handicapée, la qualité de vie des moins-valides est améliorée. Cela va des conférences à l'aménagement de places de stationnement pour moins-valides. Vous lirez, dans notre dossier, tous les détails sur ces initiatives et sur ce que vous pouvez faire pour que les personnes handicapées aussi se sentent chez elles dans notre société.

Dossier

LA PERSONNE HANDICAPEE AU COEUR DES PREOCCUPATIONS

Pages 8 et 9

Un contrat de quartier pour Jette PAGE 3



Un site industriel reconverti en logements sociaux PAGE 5

Samedi 15 avril GRANDE CHASSE AUX OEUFs PAGE 12



Handicap: tous concernés !

Le « handicap », nous préférons souvent ne pas y penser. La différence fait peur. Nous voudrions tous pouvoir éviter les hasards de la vie qui nous mettent en contact avec le handicap. Notre regard est lourd de conséquences mais, à l'inverse des animaux, nous sommes dotés d'une conscience et nous pouvons réfléchir à adopter des attitudes d'acceptation et de compréhension. Nous pouvons tous avoir une approche positive du handicap.

Je vous cite ici un exemple concret que nous avons déjà quasiment tous vécu : un automobiliste valide qui stationne son véhicule sur un emplacement réservé aux personnes handicapées parce qu'il doit « vite faire une petite course »... Inadmissible ! Que valent les deux minutes perdues pour trouver une place de stationnement face à un handicap à vie ? Souvenons-nous du slogan utilisé lors d'une campagne de sensibilisation : « Si tu prends ma place, prends mon handicap ». Lourd de sens...

Si, individuellement, nous devons être attentifs aux autres et principalement aux moins favorisés, c'est également le rôle de l'autorité publique à tous les niveaux.

A Jette, dès 2001, notre commune signait la Charte communale de l'Intégration de la personne handicapée et, le 9 décembre 2003, le collège des bourgmestre et échevins se portait candidat pour l'obtention du label « Handycity », label qui nous sera attribué en cette année 2006. Dans le dossier de ce Jette-Info, vous trouverez toutes les explications relatives à ce label et aux actions menées dans notre commune à l'initiative de la Commission communale de la Personne Handicapée.

L'obtention du label « Handycity » a nécessité des changements, mais ceux-ci ne s'opèrent pas grâce à un coup de baguette magique. Si les pouvoirs publics peuvent intervenir sur les modifications matérielles (telle, par exemple, l'installation au boulevard de Smet de Naeyer d'indicateurs sonores aux feux de signalisation), l'évolution des mentalités nous concerne tous.

Alors, afin que Jette soit une commune où il fait bon vivre pour tous, sans exception, respectons les autres, tous les autres.

Hervé Doyen,
votre député-bourgmestre

En direct du Conseil communal

LE CONSEIL COMMUNAL DU MOIS DE MARS S'EST TENU LE MERCREDI 29. DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA VIE COMMUNALE Y ONT COMME D'HABITUDE ÉTÉ DÉBATTUS. NOUS REVENONS ICI SUR LES POINTS MARQUANTS DE CETTE SÉANCE.

ENSEIGNEMENT. Le chinois fait son entrée dans l'enseignement jettois. L'émergence du pays le plus peuplé au monde sur la scène internationale pousse de plus en plus de personnes à vouloir apprendre le chinois. Vu la demande existante de cours élémentaires de chinois, l'apprentissage de cette langue pourra se faire dès la rentrée prochaine, en septembre 2006, aux cours communaux de promotion sociale Jean-Louis Thys. Donnés par une personne d'origine chinoise, ces cours seront les premiers de la Région de Bruxelles-Capitale à être dispensés en soirée.

MOBILITÉ. Deux mesures importantes concernant la mobilité dans notre commune ont été adoptées au conseil communal. Elles concernent la gratuité du premier quart d'heure de stationnement dans les zones de parking payant et le stationnement limité des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans notre commune. Plus de détails plus loin dans le journal.

Places de stationnement pour prestataires de soins et de services à domicile. Le conseil a approuvé une motion déposée par deux conseillers. Cette motion vise à faciliter le stationnement des prestataires de soins devant les garages des habitants. Le principe est le suivant: les Jettois qui apposeront l'autocollant "Stationner avec le coeur" sur leur porte de garage permettront aux prestataires de soins (médecins, kinés, personnel infirmier, livreurs de repas à domicile,...) de garer leur véhicule devant leur garage pendant la durée de leur visite à leur patient. Les autocollants seront délivrés auprès de l'administration communale.

Les intempéries des 29 et 30 juillet 2005 reconnues comme calamités naturelles

Les vendredi 29 et samedi 30 juillet 2005, de violents orages et de très fortes intempéries ont inondé des rues et des caves à Bruxelles et dans le Brabant flamand. Les pompiers bruxellois avaient dû répondre à des centaines d'appels. Tout comme dans les communes voisines, les Jettois ont subi d'importants dégâts dus aux eaux. L'administration communale de Jette a introduit une demande afin que ces intempéries soient reconnues comme catastrophe et que les Jettois concernés puissent bénéficier de l'intervention du Fonds des Calamités.

Peu de temps après les intempéries, la commune de Jette a déposé une première liste provisoire de personnes ayant subi des dommages; liste sur laquelle figurent les adresses ainsi que la description des dégâts. L'administration communale continue à rassembler les dossiers des habitants qui ont

subi des dégâts des eaux et les transmet au Gouverneur de notre arrondissement.

Le gouvernement fédéral a récemment reconnu le caractère exceptionnel des pluies intenses, parfois accompagnées de grêlons, du 29 et du 30 juillet dernier et a estimé qu'elles devaient être considérées comme une calamité publique. Il a été estimé, par le gouvernement, que Jette faisait partie des communes lourdement touchées. Dès lors, les Jettois dont les biens ont subi certains dommages pourront être indemnisés par le Fonds des Calamités. La porte aux dédommagements est donc ouverte. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que l'introduction d'une demande d'indemnisation n'entraîne pas nécessairement et directement le droit à être indemnisé. Les dossiers sont évalués au cas par cas par les services du Gouverneur de Bruxelles-Capitale.

Comment introduire une demande d'intervention financière du Fonds des Calamités?

- Dès le jour de la publication au Moniteur belge de l'arrêté royal qui reconnaît officiellement la calamité et qui délimite son étendue (dans notre cas, cet arrêté date du 13 mars 2006 mais est paru le 28 mars), les personnes sinistrées ont 3 mois pour introduire leur demande d'indemnisation, preuves à l'appui, auprès de leur commune. Attention, comme les dossiers doivent parvenir au Gouverneur le 28 juin au plus tard, le service communal Juridique qui relaie les demandes n'acceptera plus après le 16 juin. Cela afin de s'assurer le traitement optimal des dossiers récoltés.

- Les personnes qui ont déjà introduit un dossier auprès du service communal ont reçu, par courrier, le formulaire de demande d'indemnisation à remplir;

- Le coordinateur communal transmet les dossiers complets auprès du gouverneur de la province où les dégâts ont été subis, dans notre cas il s'agit de Madame le Gouverneur de Bruxelles-Capitale Véronique Paulus de Châtelet.

- Le gouverneur fait procéder à l'expertise des biens privés des personnes sinistrées; pour les biens publics, la procédure se déroule auprès du Ministre de l'Intérieur.

- Sur base de l'expertise réalisée, le gouverneur décide de l'indemnisation des personnes sinistrées.

- Le paiement des indemnités est réglé par la Caisse nationale des Calamités auprès du SPF Finances.

Pour tout renseignement quant à la constitution d'un dossier de demande d'indemnisation: administration communale de Jette - service Juridique - Olivier Ngwanza - tél. 02.422.31.72 - email: ongwanza@jette.irisnet.be ou Yves Verschoren au 02.422.31.70

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



LA MAISON COMMUNALE

Chaussée de Wemmel 100
1090 Jette - Tél. 02/423.12.11

Horaire des services communaux

Services Population, Etat civil, Gestion du Territoire (Urbanisme) et GEFICO : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 19h (Gestion du Territoire uniquement sur rendez-vous de 16 à 19 h)

Autres services : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 100
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h, le jeudi de 13h à 16h

HÔTEL DU CONSEIL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

• Commissariat de police
Tél.: 02/412.68.06

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette

Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

• Secrétariat: 02/422.46.11
• Service social: 02/422.46.40

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DE JETTE

Chaussée de Wemmel 100
1090 Jette

Tél.: 02/421.70.90/91

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au **26 avril 2006 à 20h**. Cette séance aura lieu dans l'Hôtel du Conseil (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du Conseil).



Un contrat de quartier pour Jette

par la Région constitue une véritable aubaine pour la commune de Jette. Sous l'impulsion du collège des bourgmestre et échevins et du bourgmestre Hervé Doyen, Jette a pu convaincre la Région de Bruxelles-Capitale que des mesures fortes devaient être prises afin, notamment, de lutter contre la situation fragile de certains quartiers (espace public, immeubles désaffectés,...), la disparition de commerces ou encore l'état de quelques bâtiments privés.

Les finances communales ne permettent pas d'envisager des projets d'envergure. Ce coup de pouce est donc le bienvenu puisqu'il représente un investissement massif de 13 millions d'euros destinés uniquement à redynamiser "Carton de Wiart" et le "Coeur de Jette". Ce montant se décompose comme suit: 9.000.000 EUR viennent de la Région, 3.125.000 EUR proviennent des accords Beliris "Etat fédéral-Région" et 1 million d'EUR est amené par la commune. Cet argent devrait, entre autres, permettre de réaffecter des sites inoccupés, de mettre en place des initiatives dynamiques

en faveur des commerces de qualité et de l'emploi, de poursuivre la rénovation de l'espace public ou encore de créer des partenariats privés-publics en matière de logement.

Les habitants des quartiers concernés seront associés aux projets développés via des assemblées générales, organisées tout

au long des quatre ans que durera le contrat de quartier, lors de groupes de travail sur différents thèmes et au sein de la Commission Locale de Développement Intégré (CLDI), un organe qui regroupe des habitants, des associations ainsi que des représentants des pouvoirs communaux et régionaux.

L'administration communale de Jette et la Région de Bruxelles-Capitale ont conclu un accord portant sur l'octroi, au bénéfice de notre commune, d'un contrat de quartier grâce auquel les quartiers "Carton de Wiart" et "Coeur de Jette" seront revalorisés. Une première assemblée générale avait lieu le 22 mars dernier afin de présenter cet outil qui permettra à Jette de revitaliser deux de ses quartiers, toujours en concertation avec les habitants.

Une aubaine pour Jette et ses habitants

L'attribution d'un contrat de quartier

Qu'est-ce qu'un contrat de quartier?

Un contrat de quartier est un programme de revitalisation initié par la Région de Bruxelles-Capitale sur une période de quatre ans. Mené dans un périmètre déterminé en partenariat avec une commune, un tel programme prévoit la réalisation de différentes actions au sein d'un même quartier. Pour revitaliser un endroit, un contrat de quartier s'appuie sur des initiatives qui débordent du cadre de la "brique". Si une attention toute particulière est accordée au logement (réhabilitation de ce qui existe déjà et création de nouveaux logements), une place importante est également faite à la cohésion sociale et à la participation des habitants.

Quels sont les partenaires de la réalisation du contrat de quartier?

Les opérateurs chargés de la mise en oeuvre du programme du contrat de quartier sont la commune, le CPAS, tout organisme d'intérêt public, comme par exemple le Fonds du Logement, ou encore les associations actives à Jette.

Qu'apporte un contrat de quartier aux habitants?

Dans des périmètres clairement délimités, le contrat de quartier porte sur:

- la réhabilitation de logements existants;
- la création de nouveaux logements;
- la réhabilitation ou la création d'espaces réservés aux activités artisanales ou industrielles, complémentaires à une opération de logement;
- le réaménagement des espaces publics;
- la création ou le renforcement d'infrastructures et d'équipements de quartier, aussi bien socioculturels que sportifs ou autres;
- la mise en place d'initiatives sociales et participatives pendant la durée du contrat de quartier.
- De plus, tous les habitants d'un périmètre de contrat de quartier bénéficient de primes majorées pour la rénovation de leur logement et pour l'embellissement de leurs façades.

Comment s'élabore un contrat de quartier ?

- En se basant sur des critères tels que l'état des immeubles et de l'espace public ou la situation sociale de habitants, le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale dresse chaque année la liste des quartiers qui peuvent bénéficier d'un contrat de quartier.
- Un projet de programme est alors élaboré par la commune ou par un bureau d'étude qu'elle désigne. Pour que ce programme réponde au mieux aux besoins du quartier, la commune doit se baser sur les avis des personnes qui vivent, travaillent et fréquentent le quartier. Ces avis sont recueillis dans les Assemblées générales de quartier et dans les réunions de la Commission locale de Développement intégré (CLDI) qui réunit des représentants des habitants, des membres des instances communales, régionales et communautaires.
- Le projet de programme décrit de manière détaillée l'ensemble des opérations qui seront réalisées. Pour pouvoir être réalisée, une opération doit obligatoirement être reprise dans le programme.
- Lorsque le projet de programme a été soumis à toutes les instances chargées de remettre des avis (CLDI, enquête publique, commission de concertation...), le conseil communal se prononce et le transmet à la Région. Si le gouvernement régional approuve le programme, sa mise en oeuvre peut débuter.
- La commune dispose alors de quatre ans pour réaliser l'ensemble des opérations prévues par le programme.

Pourquoi les quartiers "Coeur de Jette" et "Carton de Wiart"?

Les quartiers qui peuvent bénéficier des subsides régionaux dans le cadre d'une revitalisation doivent se situer dans une zone d'Espace de Développement renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR). Ces zones, définies par Région en 2002, sont basées sur une étude universitaire portant sur les quartiers en difficulté. Lors de la demande d'obtention de subside, la commune de Jette a choisi de calquer la limite du quartier sur les seules zones EDRLR qu'elle compte sur son territoire. Ce périmètre sera définitif lors de l'approbation du dossier de base par le gouvernement régional bruxellois, à la fin de l'année.

Les deux zones ont été nommées respectivement "Carton de Wiart" et "Coeur de Jette".

Votre opinion compte

Vous habitez ou vivez au quotidien dans le quartier "Carton de Wiart" ou "Coeur de Jette"?

Vous voulez savoir pourquoi et comment les subsides de la Région et de l'Etat vont revitaliser votre quartier? Vous désirez participer à la concertation? Plusieurs possibilités s'offrent à vous...

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. Manifestez-vous à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu dans le courant du mois de mai. C'est le lieu d'information, d'interpellation et de discussion entre vous, Jettois(e) et associations et la commune, la Région et les différents opérateurs qui réalisent le programme.

GROUPES DE TRAVAIL. Demandez à être invité(e) aux groupes de travail qui auront lieu dès le début du mois de mai. Vous pourrez émettre des idées ou des avis sur différents thèmes.

Les thèmes:

- Le logement dans mon quartier... le rénover ou construire du neuf? Où et comment? Quels sont les logements accessibles par tous? Correspondent-ils aux normes en vigueur?

- Les espaces publics de mon quartier... que manque-t-il? Comment les améliorer? Lesquels doivent être rénovés? Comment les maintenir en bon état?

- La cohésion sociale et les infrastructures locales... sont-elles réellement présentes dans mon quartier? De qui et de quoi manquons-nous dans ce domaine?

- Le développement durable... Qu'est-ce donc? Comment transcrire cette idée dans un contrat de quartier?

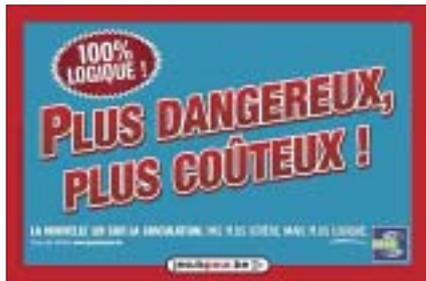
Comment participer? Envoyez un mail ou un courrier avant le 27 avril 2006 à la coordinatrice: Véronique Verhulst - administration communale de Jette - chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette - tél.: 02.423.11.19 - email: vverhulst@jette.irisnet.be. Faites lui part du ou des thèmes qui vous intéressent, vous serez invité(e) personnellement aux groupes de travail.

CLDI. Adressez-vous aux habitants qui vous représentent à la CLDI. Leurs coordonnées vous seront transmises. Ces représentants ont été désignés lors de la première assemblée générale et ont un rôle de relais. Vous pourrez éventuellement les contacter pour transmettre l'un ou l'autre avis sur un projet précis.

La nouvelle loi sur la circulation routière

Pas plus sévère mais plus logique

Depuis le 31 mars 2006, une nouvelle loi sur la circulation routière est en vigueur. Cette nouvelle loi pallie les défauts de l'ancienne loi qui était sévère mais dont la logique ne suivait pas toujours. Grâce aux nouvelles règles, la loi sur la circulation devient surtout plus logique.



La loi sur la circulation routière de 2003 n'a pas manqué son effet. Le baromètre de la circulation routière et les récents chiffres de l'Institut national des Statistiques le prouvent: le nombre d'accidents ne cesse de décroître et le nombre de tués sur nos routes diminue. Mais cette même loi sur la circulation routière a également été fortement contestée d'un point de vue juridique et social. Une évaluation juridique approfondie et interne de la loi

s'est alors imposée. Cette évaluation a mené à la nouvelle loi sur la circulation routière. L'objectif est de rendre la loi claire et transparente aux yeux de la population. La nouvelle loi sur la circulation routière est sévère pour celui qui se comporte de manière irresponsable sur la route mais est beaucoup plus douce pour celui qui commet des infractions légères sans mettre d'autres usagers de la route en danger.

Que change cette nouvelle loi?

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux changements apportés par la nouvelle loi sur la circulation routière. Cela va de l'introduction du critère "danger" à une interdiction de rouler valable spécifiquement pour le week-end.

Une catégorisation logique

Bien que les chiffres montrent une amélioration, il y a encore 1.200 personnes qui meurent annuellement sur nos routes. L'objectif, qui est de diminuer le nombre d'accidents, doit aussi se traduire dans une répartition logique des différentes infractions. Plus le risque de causer un danger sur la route est

élevé, plus lourde est la sanction. Ce critère "danger" constitue le point de départ d'une nouvelle répartition logique des catégories d'infractions.

Amendes progressives pour les infractions de vitesse

La nouvelle loi sur la circulation routière prévoit un règlement spécifique pour les infractions de vitesse. Ces infractions ne sont plus reprises dans l'un des quatre degrés. La vitesse fera dorénavant l'objet d'amendes par km/h à partir du moment où la limitation est dépassée. Ici aussi, le principe selon lequel "plus le danger causé est important, plus l'amende est élevée" est en vigueur. Les amendes prononcées par le juge peuvent aller de 10 euros à 500 euros. Les montants de la perception immédiate sont également adaptés: pour les premiers 10 km/h de dépassement de la limitation par le conducteur, un forfait de 50 euros est d'application. A partir de 10 km/h de trop, l'amende s'élève à 5 euros par kilomètre/heure supplémentaire de dépassement de la limitation de vitesse. Dans des zones comme l'agglomération et la zone 30, il s'agit de 10 euros par km/h supplémentaire.

Retrait immédiat du permis de conduire

Lorsque quelqu'un commet une infraction très grave ou a causé un accident très grave, le Ministère public peut procéder à un retrait immédiat du permis de conduire, en attendant sa condamnation définitive. La nouvelle loi sur la circulation routière prévoit une procédure rapide pour ce retrait immédiat.

Circonstances atténuantes

La loi sur la circulation routière donne à nouveau la possibilité au juge de tenir compte de circonstances atténuantes. Le législateur donne certes la direction mais seul le juge est apte à estimer les affaires individuellement à leur juste valeur.

Interdiction de conduite spécifique pour les week-ends

La nouvelle loi sur la circulation routière laisse la possibilité au juge de prononcer une déchéance du droit de conduire qui n'est valable que les week-ends du vendredi 20h au dimanche 20h. Cette interdiction de conduite spécifique est également d'application la veille des jours fériés à partir de 20h jusqu'au jour férié lui-même à 20h.

Info TRAVAUX

Des travaux dans différentes rues sont prévus pour les semaines à venir. Une grande campagne d'asphaltage figure notamment au programme. Des travaux d'aménagement seront également réalisés dans le cadre de l'instauration de zones 30. Quelques chantiers s'achèveront. Les échéances sont données à titre indicatif et sont dépendantes des conditions météorologiques.

RUE LONGTIN

Plateau

Après la rénovation des trottoirs (entre l'avenue Carton de Wiart et la chaussée de Jette), un plateau a été construit dans la rue Longtin. Ce plateau a été ouvert au public la deuxième semaine d'avril.

RUES DE BREUKER ET DE L'EQUITÉ

Rénovation des trottoirs

Les trottoirs des rues De Breuker et de l'Equité seront rénovés dans la deuxième moitié du mois d'avril. Les trottoirs seront élargis au croisement des rues de l'Equité et de la Bravoure.

CAMPAGNE D'ASPHALTAGE

Les rues suivantes seront réasphaltées à partir de la fin avril: rues Vanderborgh, Longtin, Pire, De Keersmaeker et De Clercq ainsi que l'avenue de la Constitution et la chaussée de Dieleghem. Des petites réparations seront en outre effectuées, principalement suite à l'hiver rigoureux que nous avons eu cette année.

ZONES 30

CARREFOUR DES RUES TOUSSAINT ET ABBÉ LE ROUX

Plateau

Des travaux sont en cours dans les rues Toussaint et Abbé Le Roux. Un plateau est

en construction au croisement de ces deux rues. Ce plateau doit limiter la vitesse dans la rue Toussaint. La rue Toussaint sera rouverte dès la seconde quinzaine du mois d'avril.

RUE DE LA LOYAUTÉ

Plateau

Dans le cadre de l'instauration des zones 30, un plateau sera aménagé dans

la rue de la Loyauté à hauteur du n°21.

AVENUE DU HEYMBOSCH

Dès que le chantier de la rue de la Loyauté sera fini, quatre ensembles de deux coussins berlinois seront aménagés dans l'avenue du Heymbosch afin d'y limiter la vitesse. Ces travaux seront aussi réalisés dans le cadre de l'instauration d'une zone 30 dans la rue.

RUE DE BAISIEUX ET GILSON

Réaménagement des trottoirs et du rond-point

Aménagement d'un trottoir traversant et d'un plateau

Le réaménagement des rues De Baisieux et Gilson (entre l'avenue De Greef et le territoire de Bruxelles-Ville) a commencé au début du mois d'avril. Les trottoirs y seront rénovés sur toute leur longueur. Par ailleurs, le rond-point temporaire et les oreilles de trottoirs seront définitivement aménagés. Le marquage au sol ainsi que les potelets verts seront remplacés par un rond-point permanent agrémenté de plantations. Un trottoir traversant sera aménagé dans la rue De Baisieux, à hauteur de la rue Hubert. Un ralentisseur de vitesse sera placé au milieu de la rue. Les sens de circulation actuels seront maintenus après les travaux.

Pendant les travaux, seule la circulation locale sera autorisée. Le stationnement sera interdit pendant les heures de travail. L'accès aux garages sera impossible pendant quelques jours. L'entrepreneur avertira à temps les propriétaires de garage.

Le canisite situé au coin des rues Gilson et De Baisieux ne pourra pas être utilisé pendant cette période. Toutefois, celui qui se trouve au coin de l'avenue de Greef et de la

rue Gilson sera accessible.

En principe, ce chantier s'achèvera à la fin du mois d'août 2006, si les conditions météorologiques le permettent.

Carte-habitant temporaire pendant les travaux

Pendant cet important chantier, il se peut que le riverain rencontre des problèmes de stationnement. Les voiries situées dans le quartier de l'hôpital Brugmann sont en effet en zone bleue. Il n'est possible d'y garer son véhicule que pour une durée limitée (avec un disque de stationnement) ou avec une carte-habitant. C'est pourquoi l'administration communale a décidé d'offrir aux habitants des rues Verschelden, Hubert, Léopold Peret et Gilson (entre la rue De Baisieux et Bruxelles-Ville) ainsi que de l'avenue De Greef (entre la rue Verschelden et le boulevard de Smet de Naeyer) la possibilité d'obtenir gratuitement une carte-habitant provisoire avec laquelle ils pourront stationner dans la zone bleue pendant les travaux.

Zone tampon

après les travaux

Le collège des bourgmestre et échevins va proposer au conseil communal de faire des rues Verschelden, Hubert, Léopold Peret et Gilson (entre la rue De Baisieux et Bruxelles-Ville) ainsi que de l'avenue De Greef (entre la rue Verschelden et le boulevard de Smet de Naeyer) une zone tampon, jouxtant la zone bleue "Brugmann". Les habitants de cette zone tampon pourraient alors obtenir une carte-habitant définitive au prix de 25 EUR, sans pour autant qu'une zone bleue soit instaurée dans ces voiries.

Comment obtenir une carte-habitant?

Les habitants des rues précitées qui souhaitent obtenir une carte-habitant (provisoire) doivent se rendre au service communal de Gestion financière et comptable avec leur carte d'identité et les papiers de leur véhicule. Ce service se trouve à La Maison communale - chaussée de Wemmel 100 - et est ouvert au public les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h et le jeudi de 13h à 19h.

178 rue Jules Lahaye

Un site industriel reconverti en logements sociaux

Le vendredi 24 mars dernier avait lieu l'inauguration officielle des 16 nouveaux logements sociaux situés au 178 rue Jules Lahaye, en présence de la Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale chargée du Logement et de l'Urbanisme Françoise Dupuis. Certains d'entre vous se souviennent que ce site, ancienne siroperie Wayland, était en passe de se transformer en chancres urbains. La reconversion s'est réalisée sans heurts et les bâtiments entièrement rénovés accueillent déjà les premiers locataires.

En acquérant les bâtiments de l'ancienne siroperie Wayland au 178 de la rue Jules Lahaye, à la fin des années '90, la commune de Jette s'inscrivait dans la continuité d'une politique entamée il y a de nombreuses années: des sites en passe de devenir des chancres urbains sont rachetés et rénovés dans le but d'en faire du logement social ou de les transformer en infrastructures d'intérêt public (prégardiennat, par exemple).

Préservation du caractère industriel

Les bâtiments Wayland furent achetés par l'administration communale pour un montant équivalent à ± 490.000 EUR dans le but d'y aménager 16 appartements sociaux. Le chantier de rénovation a commencé le 18 août 2003 et s'est terminé le 15 février de cette année. Le coût total du projet s'élève à ± 2,5 millions d'euros au compte de la commune; somme qui comprend le subside de 1.251.163,74 EUR octroyé par la Région.

Les travaux entrepris ont consisté en une rénovation complète des bâtiments, tout en maintenant le caractère industriel du site. C'est là que résident toute l'originalité et la difficulté du projet. L'ancienne siroperie, avec ses grands plateaux dégagés, se prêtait plus à la réalisation de grands lofts privés très "tendance", qu'à la réalisation d'appartements sociaux. La commune de Jette a relevé le défi, avec succès. Chaque appartement du 178 rue Jules Lahaye est non seulement fonctionnel mais a également une petite touche moderne et contemporaine unique. A noter

aussi que la grande cheminée est conservée et bénéficiera plus tard d'un éclairage particulier.

A la rencontre des besoins des locataires

Une récente étude, commandée par la Région et menée sur 3000 ménages représentatifs des locataires bruxellois, a démontré



que les familles nombreuses éprouvent encore plus de difficultés à se loger suite à la diminution de l'offre de grands logements. Les maisons unifamiliales et les grands appartements sont en effet de plus en plus souvent divisés en logements de plus petite taille pour des raisons de rentabilité.

A cet égard, le résultat de la rénovation de l'ancienne siroperie Wayland, portée par l'échevin de l'Habitat Didier Paternotte, répond aux besoins des locataires. Vu le manque de logements disponibles pour les familles nombreuses, 3 appartements disposent de 4 chambres et 2 appartements en comptent 5. 7 appartements de 2 chambres et 4 d'1 chambre (dont 1 spécialement aménagé pour une personne en chaise roulante)

complètent l'offre. 16 appartements, dont 5 duplex, voient donc le jour.

Les importants coûts d'investissements (achat, rénovation, études,...) obligent néanmoins la commune à demander des loyers plus élevés que ceux pratiqués pour les habitations "sociales" traditionnelles. Les logements du 178 rue Jules Lahaye s'adressent donc à la catégorie supérieure (en termes de



à garder les prix largement raisonnables: en fonction du type d'appartement qu'ils occupent, les locataires doivent payer entre 335,77 EUR et 612,78 EUR de loyer mensuel (charges non comprises et toujours en fonction de la constitution de leur ménage).

Les premiers locataires du complexe ont commencé à s'installer depuis le 1er mars 2006.

revenus) de personnes qui entrent dans les conditions d'accès au logement social. L'administration communale a toutefois veillé

Les bailleurs bruxellois risquent de grosses amendes Ils doivent être en possession d'une attestation de conformité avant le 1er juillet

Les propriétaires de petits logements qui mettent leur bien en location doivent disposer d'une attestation de conformité avant le 1er juillet. S'ils ne sont pas en ordre avec cette prescription, ils recevront une amende de 3.000 à 25.000 EUR. A la mi-mars, seuls 2.000 des 60.000 logements loués que comptent les dix-neuf communes bruxelloises répondaient à cette mesure.

Cette attestation de conformité est la preuve qu'une habitation est en règle en matière d'humidité, de conduites de gaz et d'électricité, d'aération et d'animaux nuisibles. Dès le 1er juillet, tous les petits logements devront avoir une telle attestation. Par petits logements, on entend les appartements dont la surface est inférieure à 28 m² et les meublés indépendamment de leur superficie. Pour les appartements de plus de 28 m², l'attestation peut être demandée de manière volontaire, sans obligation.

En 2004, il fut décidé d'accorder aux bailleurs un délai de 24 mois pour obtenir une attestation de conformité. Ce certificat, à charge du propriétaire, coûte 25 EUR et est valable six ans. Il est accordé sur base

d'une déclaration sur l'honneur que l'habitation répond à toutes les prescriptions. L'inspection réalisera toutefois un contrôle pour vérifier l'exactitude de la déclaration. Si lors d'un contrôle, il s'avère que le logement n'est pas en règle, le bailleur s'expose à une sévère amende. Huit mois après le contrôle, le propriétaire peut à nouveau s'attendre à une visite pour déterminer s'il a été remédié aux manquements. Le but de cette attestation est de lutter contre la mise sur le marché de logements en mauvais état et dangereux.

La Région de Bruxelles-Capitale lance une campagne à propos de cette obligation. Pourtant, la grande majorité des propriétaires n'a pas encore entamé de démarche pour l'obtention de l'attestation. D'après l'Inspection du Logement, c'est à mettre sur le compte du fait que beaucoup de bailleurs vivent en dehors de Bruxelles et ne sont pas suffisamment informés. Les propriétaires qui ne seront pas en ordre au 1er juillet peuvent s'attendre à une surprise de vacances bien amère.

Informations: Direction régionale de l'Inspection du Logement - 02.800.38.88

Le stationnement des poids lourds réglementé à Jette

En sa séance du 29 mars dernier, le conseil communal a marqué son accord quant à l'instauration d'une réservation de stationnement aux véhicules de moins de 3,5 tonnes sur les voiries de l'ensemble du territoire de la commune de Jette (avec indication par panneaux à toutes les "entrées et sorties" de la commune) et ce, à l'exception des voiries dans lesquelles le stationnement des poids lourds est autorisé.

Par ailleurs, le conseil communal s'est également prononcé sur l'instauration, dans boulevard de Smet de Naeyer, de la rue Essegheem jusqu'au n°398 (non compris) du boulevard, d'une zone de stationnement réservée aux poids lourds. Cette mesure a pour but d'accroître les possibilités de stationnement des poids lourds à des endroits bien déterminés afin de limiter au maximum les nuisances (bruit et pollution) occasionnées par les camions dans les quartiers résidentiels.

Concrètement, cela signifie que les poids lourds ne pourront plus stationner à Jette, en-dehors des zones leur étant réservées. Cette réalisation sur le terrain ne se fera toutefois qu'après approbation de la mesure par le Service Public Fédéral, Mobilité et Transports qui souhaite par ailleurs que la commune de Jette organise des aires de stationnement pour poids lourds réparties sur tout le territoire de la commune.

Un plan de déplacement pour La Maison communale

Les personnes qui se sont rendues à La Maison communale la dernière semaine de février se souviennent peut-être que le personnel de l'accueil leur a posé quelques petites questions concernant leur mode de déplacement. Sur 1275 visiteurs accueillis cette semaine-là, 1109 personnes se sont gentiment prêtées à l'enquête qui visait à déterminer d'où et par quel moyen de transport les citoyens s'étaient rendus à l'administration communale.

La raison de cette enquête est que, à l'instar de toutes les entreprises bruxelloises employant plus de 200 personnes, l'administration communale de Jette doit réaliser un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) pour son site de la chaussée de Wemmel. Ce plan se définit comme "l'étude, la mise en oeuvre et le suivi, dans une entreprise, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements liés à l'activité de cette entreprise." Son objectif principal est de mener à un usage plus rationnel de la voiture individuelle. Pour y parvenir, le PDE se divise en deux phases. Ainsi, dans un premier temps, l'administration communale doit dresser un inventaire et établir le diagnostic des déplacements du personnel, des livraisons et des visiteurs. Une enquête a donc également été réalisée auprès des employés de la commune.

La voiture avant la marche à pied

Suite à ces enquêtes, le service communal de Mobilité en charge de l'élaboration du PDE a pu dégager de grandes tendances relatives aux modes de déplacement utilisés. Il a aussi pu pointer les soucis qui se posent en matière de mobilité.

Il ressort des réponses obtenues que: 91% des visiteurs de La Maison communale viennent de Jette; que la voiture reste, avant la marche à pied, le mode de déplacement le plus utilisé avec 45 % des visiteurs; que le vélo est peu prisé (cependant, les conditions météorologiques ne se prêtaient guère à la

pratique du vélo à ce moment); que la place réservée aux personnes handicapées est souvent prise d'assaut par des visiteurs pressés; que les parkings payants sont rarement payés et que beaucoup se plaignent du manque de places de parking. En moyenne, La Maison communale accueille 30 à 80 visiteurs par heure, près de 300 en matinée et plus de 300 le jeudi après-midi.

Certains de ces constats ont de quoi surprendre. La prochaine étape du Plan de Déplacement d'Entreprise de l'administration communale tentera de comprendre les observations inattendues. Par exemple: pourquoi prendre la voiture pour aller à La Maison communale alors que les déplacements dans Jette ne dépassent pas 3 km? Pour des

courses en dehors de la commune? Par manque d'informations sur les réseaux de transports en commun ou de itinéraires cyclables?...

Des mesures pour la mobilité

L'utilisation excessive de la voiture résulte peut-être d'un manque d'informations. Le service de Mobilité a commandé une fiche d'accessibilité à la Société de Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB). Cette fiche, qui sera publiée sous différentes formes et notamment sur le site www.jette.be, reprendra une série d'informations sur le périmètre qui entoure La Maison communale: un plan des rues, les lignes et la fréquence

de passage des transports en commun, les zones de stationnement payant et les sens uniques, les itinéraires cyclables, les sens uniques limités,...

En prenant certaines mesures de sensibilisation, l'administration communale de Jette espère réduire le nombre d'automobilistes et permettre à ceux qui en ont vraiment besoin de trouver facilement une place de parking. Cela ne peut que bénéficier à tous. D'autant plus que ces mesures, aménagements de voiries, création de zones 30, améliorent aussi la sécurité de tous les usagers.

Plus de renseignements: conseiller communal en Mobilité, Philippe Caudron - chaussée de Wemmel 100 - email: phcaudron@jette.irisnet.be

Plan Communal de Mobilité Votre avis nous intéresse

Depuis le 27 mars et jusqu'au 21 avril, la phase finale du Plan communal de Mobilité (PCM) est présentée à l'accueil de La Maison communale.

Le Plan Communal de Mobilité, entamé sur l'initiative de l'Echevin de la Mobilité Jean-Louis Pirotin, a pour but de créer les conditions d'une mobilité durable à Jette. Concrètement, la commune de Jette veut, dans les limites de ses compétences, réorganiser de manière cohérente les déplacements des personnes et des marchandises, améliorer l'accessibilité (y compris le stationnement), accroître la sécurité en atténuant le risque d'accidents et favoriser une plus grande convivialité. Les Jettois ont eu largement l'occasion de s'exprimer en septembre 2004 dans le cadre de la présentation de la première phase du PCM, consacrée à l'état des lieux et au diagnostic en matière de mobilité à Jette.

La seconde phase qui portait sur l'élabo-



ration de différents scénarios de mobilité a été présentée en février 2005.

Une nouvelle étape vient d'être franchie en vue de l'élaboration du Plan communal de Mobilité (PCM) pour Jette. Le bureau d'études, chargé par la commune de mener à bien ce projet, a en effet déposé la troisième phase du PCM devant le collège des bourgmestre et échevins. Cette troisième et dernière phase détaille le programme d'actions à court et moyen terme.

Le programme d'actions du PCM met l'accent sur différents thèmes dont notamment la promotion de la multimodalité (ou l'usage combiné de différents modes de déplacement), l'organisation et la sécurisation des déplacements, l'organisation et la gestion du stationnement, les transports publics, la mobilité douce (piétons et cyclistes) ainsi que la signalisation.

Quels scénarios de mobilité pour Jette ?

Les plans et documents concernant la phase 3 du PCM sont exposés à l'accueil de La Maison communale jusqu'au 21 avril 2006. Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h et le jeudi de 13h à 19h.

Pour tout renseignement : Philippe Caudron, conseiller en Mobilité - chaussée de Wemmel 100 - tél. 02.421.42.09 - phcaudron@jette.irisnet.be



Dring Dring: la culture à vélo

Sous le thème "Cultivons le vélo", l'action Dring Dring a pour but d'inciter les cyclistes expérimentés et débutants à utiliser leur deux-roues, le moyen de transport sain et écologique par excellence. Cette année, l'accent est mis sur la culture et les institutions culturelles. Pendant une semaine entière, vous pourrez profiter d'une multitude d'activités dans la Région de Bruxelles-Capitale, des activités assaisonnées à la sauce "culture".

La grande Fête du vélo se déroulera le dimanche 14 mai. Plus de 4000 écoliers iront



"A vélo à l'école" le mercredi 17 mai et tout le monde se rendra "A vélo au travail" le vendredi 19 mai.

Dimanche 14 mai - Fête du vélo et grande Véloparade

au Parc du Cinquantenaire de 10h à 18h

La Fête du vélo constitue un moment de famille convivial où toutes les conditions sont réunies pour se mettre en selle.

- Vélotours guidés pour adultes et pour enfants
- Contrôle technique de la bicyclette avec l'aide par Touring Secours
- Gravure antivol
- Animations
- Infos aux stands mobilité
- Bourse du vélo d'occasion
- Atelier de réparation du vélo
- Expo des marchands de vélos : vélos neufs et accessoires pour faire ses courses
- Défilé de cyclistes quotidiens qui équipent leur bicyclette pour faire leur shopping

- Terrasse des cyclistes et animations pour les enfants

- Marché de produits bio et locaux

Départ à 17h de la Grande Véloparade qui parcourt Bruxelles en fanfare et en couleur.

Mercredi 17 mai - A vélo à l'école

Le mercredi 17 mai, plus de 4.000 écoliers de cinquième et sixième années iront à l'école en vélo. Accompagnés de leurs professeurs, ils apprendront à découvrir leur commune à bicyclette. Soyez donc doublement prudent si vous prenez votre auto ce jour-là.

A Jette, les écoles participantes sont: l'école St-Michel, Aurore et Saint-Raphaël.

La Région de Bruxelles-Capitale décerne en outre le "Guidon d'or 2006". Ce prix permet aux écoles de remporter 1000 EUR pour leur projet vélo.

Renseignements: Philippe Caudron, conseiller en Mobilité - tél: 02.421.42.09 - e-mail: phcaudron@jette.irisnet.be ou sur le site internet: www.provelo.be.

Vendredi 19 mai - A vélo au travail et balade à travers la commune.

Le jour pour se rendre au travail à vélo. Entre 7h et 10h, des petits-déjeuners accueillent les cyclistes à différents endroits de la Région de Bruxelles-Capitale. (vous trouverez bientôt la liste sur www.provelo.be)

De plus, des balades démarreront de chaque maison communale. A Jette, le départ sera donné à 12h à l'Hôtel du Conseil (place Cardinal Mercier) pour une balade en groupe dans notre commune. Après une heure d'efforts, il sera possible d'apprécier un dring-drink offert par la commune et un picnic au Parc de la Jeunesse.

La participation peut être individuelle ou par entreprise.

Pour infos et inscriptions, vous pouvez contacter le conseiller communal en Mobilité Philippe Caudron - tél: 02.421.42.09 - email: phcaudron@jette.irisnet.be

Les vieux médicaments chez le pharmacien

Si vous voulez vous débarrasser de vieux médicaments, rendez-vous chez le pharmacien. Vous ne pouvez plus les apporter aux coins verts mobiles ou aux parcs à conteneurs. Seringues, radiographies et déchets chimiques ménagers qui ne peuvent être mis dans des sacs (blancs, bleus ou jaunes) peuvent, eux, être déposés aux coins verts mobiles.

Vous pouvez déposer gratuitement les médicaments vieux et périmés chez le pharmacien. Ils ne représentent de cette manière aucune menace pour la santé et l'environnement. Les pharmaciens et l'industrie pharmaceutique organisent et paient depuis déjà plus de 15 ans la collecte et la destruction des vieux médicaments. Le volume de déchets a augmenté de 180 tonnes en 1985 à 331 tonnes vingt ans plus tard. Le pharmacien emballe les déchets pharmaceutiques dans des boîtes spéciales qui renferment un sac plastique. Le grossiste récupère ces boîtes et les transporte vers une installation d'incinération agréée. L'industrie du médicament paie les frais d'incinération. Les médicaments périmés ne peuvent être emballés dans leur boîte et ne doivent plus être accompagnés de leur notice explicative. Emballage et notice vont dans les sacs jaunes avec le papier et le carton.



Comment voir si un médicament est périmé? Sur la boîte figurent toujours les dates de production et d'expiration du médicament.

Entre ces deux dates, il y a généralement une différence de deux à cinq ans. Regardez bien ces dates afin de ne pas confondre production et expiration. La date d'expiration figure aussi parfois sur le tube ou sur le blister. En cas de doute sur la validité d'un médicament, emmenez l'emballage chez le pharmacien. Il pourra vous dire contre quelle affection le médicament est encore valable. Vous éviterez ainsi éventuellement l'achat d'un nouveau médicament et diminuerez la montagne de déchets pharmaceutiques.

Pas dans le sac poubelle

Les médicaments vieux et expirés sont incinérés dans des fours de débris ménagers. Cela ne signifie pourtant pas que vous pouvez les jeter dans les sacs poubelles. Tout d'abord, la collecte auprès de votre pharmacien est totalement gratuite pour vous. Vous devez en revanche payer vous-même pour le traitement des sacs poubelles. L'élimination avec les autres déchets comprend un risque certain: les vieux médicaments restent encore

un temps à la portée des enfants et des animaux domestiques jusqu'à ce que le sac soit enlevé. Si vous allez chez le pharmacien, les médicaments seront immédiatement consignés dans une armoire.

Pourquoi les médicaments ne sont-ils pas rassemblés en vue d'être exportés vers les pays en voie de développement? Avant tout, l'Organisation mondiale de la Santé le déconseille. La plupart des médicaments sont périmés lorsqu'ils sont collectés, et donc inutiles voire dangereux. De plus, les médicaments en circulation sur le marché belge diffèrent souvent (dosage, emballage, voie d'administration, etc.) de ce qui se fait dans les pays en voie de développement. D'autre part, les notices explicatives (souvent absentes) et les emballages sont rédigés dans une langue qui n'est pas accessible à la plupart de ces pays. La manière dont un médicament est conservé peut également avoir des répercussions sur sa qualité.

Que faire de vos déchets ?



Déchets verts et chimiques

Le printemps est de retour et le moment est venu de s'occuper du jardin. Vous pouvez vous débarrasser de vos déchets verts lors des récoltes hebdomadaires organisées par la Région ou auprès du service communal des Plantations.

COLLECTE RÉGIONALE. Dès le mois d'avril, la Région organise, les dimanches après-midi, la collecte des déchets verts. Ces collectes dominicales commencent à 14h. Il vous suffit de mettre les déchets verts dans des sacs verts et de rassembler les branches en tas près des sacs. La collecte des déchets verts se poursuivra jusqu'à l'automne. Nous vous tiendrons informé(e) de la date à laquelle cette collecte s'achèvera.

SERVICE DES PLANTATIONS. Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et les petits déchets chimiques peuvent être déposés au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) les mardis et jeudis de 9h à 12h et les samedis de 9h à 14h. Le dépôt des déchets verts est géré par un système de cartes avec code-barre. Cette carte permet d'identifier l'utilisateur. Le volume de déchets est évalué par le préposé et un décompte est envoyé à l'utilisateur pour paiement éventuel. Tarif particuliers jettois: 2 m³ gratuits par an, 5 EUR/m³ à partir du troisième m³. Tarif entreprises de jardinage jettoises: 12,50 EUR/m³. Tarif particuliers non-jettois: 12,50 EUR/m³. Tarif entreprises non-jettoises: 25 EUR/m³.

COINS VERTS MOBILES. Les déchets chimiques contiennent souvent des éléments qui risquent de porter atteinte à l'environnement s'ils ne sont pas traités de manière spécifique. Apportez-les au service communal des Plantations ou aux Coins Verts mobiles (véhicules de Bruxelles-Propreté).

Attention! Il n'est désormais plus possible de déposer vos médicaments aux

coins Verts. Il vous faut maintenant les retourner à votre pharmacien.

Calendrier des Coins Verts mobiles à Jette pour les mois d'avril et de mai 2006:

place Cardinal Mercier (police): les 10 avril et 8 mai - de 17h15 à 18h15

avenue Charles Woeste (ND de Lourdes): les 24 avril et 22 mai - de 18h30 à 19h30

Objets encombrants

ENLÈVEMENT PAR BRUXELLES-PROPRETÉ. Bruxelles-Propreté vient enlever vos objets encombrants à domicile. Il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81 pour fixer un rendez-vous. Un enlèvement de 2 m³ d'objets encombrants gratuitement tous les six mois. 19 EUR par mètre-cube supplémentaire.

DÉCHETTERIE RÉGIONALE. Vous pouvez vous rendre à une des deux déchetteries régionales (rue du Rupel à 1000 Bruxelles et avenue de la Deuxième

Armée britannique à 1190 Forest) avec vos objets encombrants (appareils électroménagers, meubles,...). Service gratuit pour les particuliers. Ouvert du mardi au samedi de 9h à 16h. Le dépôt de matériel de construction (châssis, éviers, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises.

Si chacun apporte sa contribution à la collecte sélective des déchets, notre environnement se portera mieux.





Jette, bientôt Handycity

En décembre 2001, Jette signait la convention communale pour l'intégration des moins-valides, à l'initiative de l'échevin des Affaires sociales André Liefferinckx et sur proposition de l'Association socialiste de la Personne handicapée et de la Vlaamse Federatie van Gehandicaptten. Au travers d'initiatives variées, la commune voulait, à terme, obtenir le label "Handycity". Cette reconnaissance sera officiellement entérinée à la fin de ce mois.

Handycity est un label national qui encourage les communes à s'engager pour l'intégration des personnes handicapées dans autant d'aspects que possible de la vie communale. Chaque initiative, petite ou grande, peut participer à l'amélioration de la qualité de vie des moins-valides. Ces initiatives ne doivent toutefois pas entraîner de lourdes charges financières. En fait, initiatives et pro-

jets doivent inclure une dimension "handicap". Si une commune réalise des efforts réguliers et efficaces pour les personnes handicapées, elle obtient le label "Handycity" en récompense.

Une approche étendue

Le label "Handycity" prend en considération une approche très large de la problématique. Les initiatives doivent porter sur le droit à la différence, l'égalité des chances, la sensibilisation, les organes de consultation de la personne handicapée, l'accueil de la petite enfance, l'intégration scolaire et parascolaire, l'emploi, l'information et les services, le logement social, l'accessibilité, le parking, les loisirs, les transports en commun, la nature et la politique sociale. Jette a progressivement montré que les personnes handicapées lui sont chères au coeur, par le biais d'actions dans différents secteurs de la vie communale.

L'échevin des Affaires sociales André Liefferinckx a notamment proposé la création de la "Commission communale de la Personne handicapée". Cette commission est composée de personnes handicapées physiques, sensorielles ou mentales, de leurs représentants légaux, de parents d'enfants handicapés et de représentants d'associations de terrain. Elle est chargée d'associer les Jettois qui souffrent d'un handicap à la gestion des problématiques qui les concernent. Concrètement, cela a mené à diverses initiatives communales, telles que des conférences, des concerts, des campagnes de sensibilisation, des aménagements de l'espace public. Ces actions progressives doivent aboutir à l'attribution par la commune de Jette du label Handycity. On saura, lors du conseil communal du 26 avril, si Jette pourra à l'avenir se targuer d'être une Handycity.

Actions spécifiques et optimisation de l'accessibilité

Depuis quelques années, la commune de Jette accorde beaucoup d'attention aux personnes avec un handicap. D'une part, des actions spécifiques sont entreprises, des initiatives organisées. D'autre part, on tente d'optimiser l'accessibilité pour les moins-valides dans la commune. Voici, dans l'ordre chronologique, un aperçu des initiatives communales.

Actions

- Adhésion à la Charte communale pour l'intégration de la personne handicapée - 2001
- Appel à projet: candidature pour obtenir une aide financière en vue d'améliorer l'intégration sociale des personnes malentendantes et malvoyantes (déposée auprès de la Fondation Baudouin) - 2003
- Candidature pour l'obtention du label "Handycity" - 2003
- Conférences dans le cadre de l'année européenne de la personne handicapée, sous le titre "Aspects historiques et sociologiques de l'intégration des personnes avec un handicap" et "Considérations générales concer-

nant l'accessibilité" - 2003

- Concert des Fundamentals, groupe de pop composé de quatre jeunes moins-valides - 2004
- Conférence "Temps libre et intégration des moins-valides" - 2005
- Stand au Marché de Noël, principalement en vue de sensibilisation - 2004 et 2005
- Encadrement du personnel communal pour l'accueil des personnes moins-valides - 2006

Accessibilité

- Propriétés communales - les rez-de-chaussée des nouveaux appartements sont adaptés pour les moins-valides (l'initiative la plus récente est l'aménagement spécifique d'un appartement pour personne en chaise roulante dans le projet 178 rue Jules Lahaye)
- Dalles pour personnes malvoyantes afin d'indiquer la fin des trottoirs et les passages pour piétons
- Bordures abaissées - lors de travaux de rénovation, les bordures sont abaissées de sorte que les personnes en chaise roulante peuvent sans problème changer de trottoir

- Aménagement d'isoloirs dans les bureaux de vote afin que les gens en chaise roulante puisse exprimer leur voix sans problème
- Accessibilité du hall des sports - lors des travaux d'extension de la salle Omnisports, le placement d'un ascenseur est prévu pour rendre le hall des sports et la cafétéria accessibles aux moins-valides
- Places de parking pour moins-valides - ces places de parking ne sont accessibles qu'aux personnes moins-valides (une centaine dans la commune)
- Pétition "Stationner courtois" - 495 signatures pour le respect des places de parking pour personnes à mobilité réduite
- Campagne "Chiens d'assistance bienvenue" - autocollants pour l'accès des chiens-guides pour aveugles aux bâtiments publics et aux commerces
- Accessibilité de La Maison communale - lors de la rénovation de l'actuel centre administratif, il a été tenu compte autant que possible des personnes moins-valides (ascenseurs, rampes d'accès, toilettes aménagées,...)
- Jeux adaptés au parc de la Jeunesse

Places de parking pour personnes à mobilité réduite

On trouve souvent des places de parking réservées aux personnes moins-valides près des entrées d'infrastructures publiques, de centres sportifs, de salles de concert ou de centres commerciaux. Les personnes à mobilité réduite peuvent aussi demander un emplacement réservé devant leur porte. Le règlement n'est toutefois pas respecté par tous les automobilistes. Certains garent leur véhicule sans gêne sur les places pour handicapés. Ces personnes oublient cependant que les places réservées constituent une nécessité pour que les handicapés participent à la vie publique ou puissent accéder aux bâtiments publics. L'action de sensibilisation "Vous avez pris ma place, prenez aussi mon handicap"

rappelle aux chauffeurs égoïstes que leur comportement est asocial.

Les Jettois handicapés qui souhaitent avoir une place de parking pour personne à mobilité réduite dans leur rue doivent introduire une demande auprès de l'administration communale. Les conditions d'octroi sont que la personne doit disposer d'une carte de handicapé et être domiciliée dans la rue. Il va de soi qu'il ne s'agit pas ici d'emplacements personnels mais bien de places qui peuvent être utilisées par toute personne à mobilité réduite. La demande doit être adressée au conseiller communal en Mobilité, Philippe Caudron, chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette - 02.421.42.09.



Vivre avec des personnes handicapées

Les personnes qui ont un handicap ne demandent pas de traitement différencié mais veulent être traitées avec respect. On remarque souvent une certaine gêne dans la manière d'aborder les personnes handicapées. Les collaborateurs de l'administration communale de Jette reçoivent quelques conseils pour mieux accueillir les personnes moins valides. Une grande partie de ces conseils peut servir dans vos contacts de tous les jours avec des personnes handicapées.

GÉNÉRALITÉS

N'excluez pas quelqu'un avec un handicap d'une conversation.

Demandez si vous pouvez aider et de quelle manière.

Adressez-vous directement à la personne moins valide, même s'il/elle est accompagné(e).

Ne soyez pas vexé(e) si on refuse votre aide.

Demandez calmement de répéter ce que vous n'avez pas bien compris.

Ne dévisagez pas la personne, cela n'est agréable pour personne.

N'adoptez pas une attitude condescendante.

SOURDS ET MALENTENDANTS

Concentrez toujours votre attention sur votre interlocuteur et maintenez le contact visuel tout au long de la conversation.

Laissez apparaître clairement votre visage.

Résumez brièvement le sujet au début de la conversation.

Articulez au mieux.

Parlez clairement, pas trop rapidement et sans exagération (du mouvement des lèvres et du volume de la voix).

Ne parlez pas tous en même temps.

Éliminez les bruits environnants car ils sont amplifiés par une prothèse auditive.

Vérifiez si tout est clair.

Laissez du temps pour les questions et les remarques.

Rappelez-vous que la gestuelle, le langage corporel et les mimiques sont, comme l'écriture, des moyens de communication.

HANDICAPÉS MOTEURS

Soyez attentif(-ve) aux signaux lancés par une personne handicapée lorsqu'elle demande de l'assistance.

Demandez si vous pouvez l'aider à porter des charges lourdes.

Quand quelqu'un se déplace difficilement, aidez-le mais laissez-lui une certaine autonomie.

Tournez la chaise roulante vers l'arrière pour descendre des marches.

Ne poussez pas trop vite une chaise roulante et roulez au milieu du trottoir ou du couloir.

Assurez-vous qu'il y a assez d'espace autour de la chaise.

Évitez de pousser ou de vous appuyer contre une chaise roulante ou encore de toucher la personne handicapée sans son consentement.

N'hésitez pas à vous renseigner davantage sur les difficultés qui accompagnent le handicap. →



Handicapé et motivé

Jette Rencontre avec un membre de la Commission communale de la Personne handicapée

Patrick Finders-Binje est membre de la Commission communale de la Personne handicapée depuis la création de cette instance en novembre 2004. Et, vu son parcours personnel et son engagement dans le domaine associatif, on peut penser que son implication au sein de la Commission coule de source.

La diversité du handicap

Patrick Finders-Binje est hémophile. Cet informaticien de 40 ans est père de deux filles de 12 ans. L'affection qui le touche est congénitale, chronique et non-visible. Cela signifie qu'il est né avec cette maladie héréditaire (qui ne touche que les hommes), que son état est fluctuant, passant d'un état relativement bon à des douleurs chroniques qui l'empêchent de bouger mais, si vous le croisez en rue, il vous est impossible de savoir que Patrick est "une personne handicapée". Actif dans le monde associatif depuis son adolescence, il oeuvre depuis une vingtaine d'années au sein de l'Association de l'Hémophilie où il occupe la fonction d'administrateur depuis plus de dix ans.

Pour Patrick, il est avant tout essentiel de placer le handicap dans une perspective d'ensemble. En effet, le handicap est,

selon ses propres termes, une constellation: toutes les expériences individuelles sont uniques alors que les termes "personnes handicapées" désignent aussi bien un(e) aveugle qu'une personne en chaise roulante ou un(e) déficiente mental(e). Et ce ne sont que des exemples parmi d'autres.

C'est justement en raison de cette diversité du handicap que Patrick Finders-Binje trouve que la Commission communale de la Personne handicapée est importante à Jette. Chaque membre, qu'il soit lui-même handicapé ou non (membre de la famille, travailleur spécialisé,...) y apporte son vécu, son expérience. En participant à la Commission, il apporte un éclairage particulier sur une problématique très diversifiée.

A la croisée des chemins

Aux yeux de Patrick Finders-Binje, tout l'intérêt de la Commission communale de la Personne handicapée réside dans le fait qu'elle se trouve à la croisée des chemins entre différentes sensibilités et sert d'interface entre de nombreux acteurs: des handicapés et leurs proches, de représentants d'associations de terrain et des membres de l'administration communale. On ne peut que se réjouir de voir un pouvoir

local, comme la commune, se doter d'un outil pour parvenir à intégrer de manière adéquate la personne handicapée. D'autre part, le message envoyé par la commune de Jette aux handicapés est le suivant: "Nous écoutons vos doléances, nous entendons qu'il y a un problème et nous sommes déterminés à le résoudre avec vous."

Le rôle de la Commission, tel qu'il est vu par ses membres, est de formuler des propositions concrètes et structurelles. Dans un premier temps, bon nombre de ces propositions concernent l'espace public et, par conséquent, les handicapés moteurs. C'est normal puisque la commune compte parmi ses prérogatives l'aménagement du territoire; agir sur l'accessibilité des infrastructures aux personnes handicapées (par le biais de rampes, par la création de places de parking réservées,...) est une occasion qu'on ne peut négliger sous prétexte que cela ne profite qu'à un petit nombre dont sont exclues les personnes qui, bien que présentant un handicap, peuvent se déplacer normalement. Des initiatives telles que la facilitation de l'accès à l'espace public, rappelons-le, ne servent pas uniquement aux personnes en chaise roulante mais à tous ceux dont la mobilité est réduite

(seniors, parents avec poussettes,...).

En définitive, il y a plus derrière les initiatives visant à l'intégration des personnes handicapées que l'augmentation du bien-être des seuls handicapés. L'amélioration des conditions de vie d'une portion, même marginale, de la population rejait inévitablement sur le reste de la communauté.



HANDICAPÉS MENTAUX

Utilisez un langage simple.

Répétez ce qui est important.

Approchez la personne comme votre égal, cela facilite le contact.

N'évitez pas la personne handicapée, il/elle aime se sentir de la partie.

Prenez votre temps, ne soyez pas impatient(e).

Ne sous-estimez pas les capacités de la personne.

AVEUGLES OU MALVOYANTS

Attirez l'attention de la personne en posant votre main sur son bras.

Présentez-vous.

Offrez votre bras mais sans brusquer (cela crée un sentiment d'insécurité).

Des escaliers: placez-vous toujours sur la marche inférieure et guidez la main de la personne sur la rampe.

Décrivez le chemin que vous empruntez, faites une description détaillée des lieux, des gens et des choses.

Une porte: assurez-vous qu'elle soit totalement ouverte ou fermée et signalez que la porte s'ouvre vers l'intérieur ou vers l'extérieur.

Placez la main de la personne sur le dossier du siège si elle veut s'asseoir.

Évitez les obstacles.

Signalez votre départ à la personne en question.

Infrastructures pour personnes handicapées à Jette

Vous trouverez, ci-dessous, une liste des infrastructures pour personnes handicapées à Jette. Cela va du centre de jour à l'enseignement spécialisé, de la clinique psychiatrique au logement protégé. Les associations et organisations sont bilingues, sauf si signalées autrement.

FEDERATION NATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Section Jette - Mme Lampo
rue Dopéré 33 - 1090 Jette
Tel. 02.428.55.00

asbl CENTRE DE VIE

Centre de jour pour adultes de 21 ans au moins souffrant d'un handicap mental
M. Van de Keere - directeur
avenue J.J. Crocq 8 - 1090 Jette
Tel. 02.479.98.50

Fax 02.478.14.90

asbl JOIE DE VIVRE (FR)

Enseignement spécialisé pour filles entre 12 et 21 ans
M. Caty - directeur
avenue J.J. Crocq 10 - 1090 Jette
Tel. 02.478.24.97

PSYCHO-SOCIAAL CENTRUM PRIMAVERA (NL)

Service de Santé mentale
boulevard de Smet de Naeyer 470
1090 Jette
Tel. 02.478.90.90

NOUVEAU CENTRE PRIMAVERA (FR)

Commission communautaire française
Service bruxellois francophone des personnes handicapées
rue des Palais 42 - 1030 Bruxelles
Tél.: 02.0800.80.00
Fax: 02.0800.81.20
Internet: www.cocof.irisnet.be

Service de Santé mentale
Docteur Moinet, médecin-directeur
rue Legrelle 48 - 1090 Jette
Tel. 02.428.90.43 - 02.428.90.04

CLINIQUE SANS SOUCI

Clinique psychiatrique pour personnes handicapées mentales
avenue de l'Exposition 218 - 1090 Jette
Tel. 02.478.04.33

La clinique est divisée en cinq services, en fonction de la durée prévue du séjour et du traitement.

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

M. Spitaels
administration communale de Jette
chaussée de Wemmel 100 - 1090 Jette
Tel. 02.422.31.83

ATELIERS DE CAROLINE

Stages pour enfants
Accueil en fonction des possibilités
rue Léon Theodor 151
1090 Jette
Tel. 0476.73.64.83

OPÉRATION 48.81.00

Action en faveur des personnes avec un handicap
Responsable pour Jette: M. Van der Perre
avenue de la Constitution 124 - 1090 Jette
Tel. 02.412.14.24

asbl SAHAM (FR)

Service d'accompagnement pour adultes avec un léger handicap mental
Mme Giniewski - présidente
rue Gillebertus 25 - 1090 Jette
Tel. 02.426.26.19

GRUPE DE SCOUTS DE KLAUWAERT
chaussée de Wemmel 310 - 1090 Jette

Laura De Meulemeester
AKABE - personne en charge
Tel. 0485.801.602

OLE VACANCES

Vacances pour personnes adultes handicapées mentales

rue Van Swae 41/12 - 1090 Jette
Tel. 02.426.22.17

www.olevacances.org

ASSOCIATION ZONNELIED (NL)

Centre de jour pour personnes avec une lésion cérébrale non congénitale

Centre de jour KADANS
rue Leon Theodor 85 - 1090 Jette

Tel. 02.427.20.73

HABITATIONS PROTÉGÉES :

ENTRE AUTRES (Fr)

Michel Vandebussche - directeur
rue Bonaventure 28 - 1090 Jette
Tel. 02.478.93.62

BESCHUT WONEN PRIMAVERA (NL)

Mme De Leeuw
Mme Leclercq
boulevard de Smet de Naeyer 470
1090 Jette

Tel. 02.478.90.90

BESCHUT WONEN THUIS (NL)

Mme Vermeersch
avenue Georges Leclercq 36
1083 Ganshoren

Tel. 02.420.20.96

Les personnes moins-valides peuvent aussi s'adresser au service bruxellois francophone des personnes handicapées de la Commission communautaire française. Jetez un coup d'oeil au site internet www.cocof.irisnet.be

La commune de Jette engage...

un(e) ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) (niveau C)

pour le service Accueil / Affichage / Expédition

Votre profil :

- Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

- Vous avez une très bonne connaissance du français et du néerlandais.

- Une formation et/ou une expérience en matière d'accueil est un atout supplémentaire.

- Vous êtes dynamique, animé(e) par l'envie d'aider les autres, doté(e) d'un bon sens pratique et d'un esprit d'initiative.

- Vous êtes fait(e) pour le travail en équipe.

- Vous êtes prêt(e) à effectuer occasionnellement des prestations en-dehors des heures normales de travail (soir et week-end).

La fonction :

- Vous intégrerez une équipe chargée de l'accueil à La Maison communale (accueil au comptoir et accueil télépho-

nique), de l'ouverture et de l'indicatage du courrier, de la circulation interne de documents, des photocopies et de l'expédition.

Nous vous proposons...

... un traitement mensuel net de minimum 1.123,46 EUR, accompagné de divers autres allocations et avantages (assurance hospitalisation, formations, chèques-repas, valorisation des prestations accomplies dans le secteur privé sous certaines conditions,...).

Pour tous renseignements complémentaires et conditions, n'hésitez pas à contacter le service de Gestion des Ressources humaines de l'administration communale de Jette - tél. 02/422.31.92.

Merci d'adresser votre candidature au service Gestion des Ressources Humaines par courrier (chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette) ou par e-mail (jobs@jette.irisnet.be) pour le 21 avril 2006 au plus tard.

Porte sur le monde



Les frontières sont perméables et le monde n'est pas cloisonné. Les relations avec le reste du globe sont désormais nécessaires à la survie de nombreux pays. En dehors des accords entre Etats, ce sont les relations entre humains de différentes origines qui font notre quotidien et nous ouvrent l'esprit à d'autres réalités. Rencontre avec quelqu'un d'ici... qui a ses racines ailleurs.

L'Inde



Sonu a vu le jour il y a 29 ans à Kotheshjjang, dans l'Etat du Punjab, en Inde. Très attachée au pays qui l'a vu naître, Sonu n'y a toutefois pas grandi. Un an après sa naissance, le père de la jeune femme décrochait un emploi en Belgique et y faisait venir sa famille. De fait, la petite fille qu'elle était a effectué toute sa scolarité à Bruxelles, réalisant un parcours sans faute qui l'a menée à une licence en droit et à l'exercice du métier d'avocat.

Sa scolarité exemplaire ne l'a pas empêchée de se tourner vers les autres. Pendant plusieurs années, Sonu a été animatrice au sein d'une association qui organisait des séjours de vacances pour des jeunes dont les parents ne bénéficiaient pas de revenus très élevés. Au Carnaval, à Pâques et lors des mois d'été, elle consacrait donc une partie de son temps à faire en sorte que des dizaines d'adolescents, Jettois notamment, passent des vacances tantôt reposantes, tantôt énergiques et toujours réussies.

Les racines de Sonu sont solidement ancrées dans son Inde natale. Ses parents n'ont pas eu de difficultés à s'adapter à la Belgique. Ils ont également toujours veillé à transmettre la connaissance de leurs origines à leurs deux filles. A la maison, la culture indienne prévalait mais sans que cela ne soit contraignant ou pesant. Sonu et sa petite soeur, née deux ans après l'établissement de la famille en Belgique, ont toujours participé librement à la vie culturelle de la petite communauté indienne de Belgique (célébrations de grandes fêtes,...) et continuent de le faire. Quant à se prononcer pour déterminer de quel pays elle se sent la plus proche, la question ne se pose pas. La réalité de Sonu, son appartenance à deux communautés, est identique à celle de bon nombre de Belges dont les parents sont d'origine étrangère. La "dualité" de ses origines n'est ni un avantage, ni un inconvénient, c'est un état de fait qui a participé à forger la personnalité qu'elle a aujourd'hui. Quelque chose dont la jeune femme est contente et fière.

Il est difficile de dresser une liste des différences entre les deux pays. Pour Sonu, cela n'a peut-être pas lieu d'être: évidemment il y a des différences flagrantes entre l'Inde et la Belgique, mais c'est logique. Chaque pays a une histoire qui lui est propre de laquelle s'est dégagée une culture bien unique.

La jeune femme, avocate et jeune maman d'un petit garçon, apporte une preuve de plus (si besoin est) que grandir dans un pays tout en ayant ses racines ailleurs n'est en aucun cas synonyme de tiraillement ou de conflit. Que l'on peut suivre le cours de sa vie à cheval sur deux mondes... sans jamais tomber.

Je lis dans ma commune

Dans le cadre de l'opération "Je lis dans ma commune", la bibliothèque Mercier organise une grande animation de lecture pour les tout-petits.

Parents, allez-y avec vos petits et voyez comment ils participent aux séances de lecture. Vous découvrirez plein de livres adaptés à leur niveau et vous ferez connaissance avec les animateurs qui viennent lire dans les milieux d'accueil.

Possibilité de remporter des chèques-lire de 10 EUR.

Animation de lecture pour les tout-petits pour tous les enfants jusqu'à 3 ans

le 6 mai de 14h à 16h

dans la salle Jeunesse de la bibliothèque Mercier (place Cardinal Mercier 10)

Entrée gratuite

Renseignements: Mme Adam - tél.: 0474.455.786

Des vestiges sous la place Cardinal Mercier

Des travaux d'aménagement ont été effectués à la mi-mars sur la place Cardinal Mercier, endroit qui depuis des décennies déjà constitue le centre de Jette. Des vestiges historiques datant de la période romaine ont été découverts lors de ces travaux de rénovation. Le 1er avril, Monsieur Barbus, spécialiste des Sites monumentaux s'est rendu sur le site en compagnie de ses collègues archéologues. Il est parvenu à la conclusion que l'on pourrait trouver, sous la place Cardinal Mercier, des restants de thermes romains. Sa théorie, qu'il fonde sur les premières découvertes comme les objets usuels, est encore renforcée par la présence d'une villa romaine dans le bois du Laerbeek.

La place Cardinal Mercier sera à nouveau temporairement fermée. Pendant les vacances d'été, au début du mois de juillet, de grandes fouilles seront entreprises. Si la théorie des archéologues est avérée, les vestiges historiques seront totalement dévoilés. La place pourra alors



être réaménagée en fonction de ce site authentique, qui deviendra incontestablement une attraction touristique pour notre commune.

Les archéologues en herbe qui souhaitent participer aux fouilles peuvent s'adresser au service communal Communication qui rassemblera les noms des personnes intéressées. Par mail: communication.1090@jette.irisnet.be ou par téléphone: 02.423.13.22.

Ouverture d'un cours de chinois (mandarin) pour personnes débutantes

- Apprentissage de la langue parlée
- Ouverture à la culture chinoise
- Sensibilisation aux coutumes et à la mentalité chinoise
- Introduction à l'écriture chinoise
- Méthode d'apprentissage active à partir de situations concrètes
- Diplôme certifié

Début des cours : septembre 2006

1 soirée par semaine (18h30'-21h30')

Cours de Promotion Sociale Jean-Louis Thys, rue Essegehem 101

Inscription et renseignements : Service Enseignement : 02.423.13.52
Echevinat de l'Enseignement : 02.423.12.08

Mobilisation citoyenne à Jette

Une plate-forme d'associations invite les candidats aux élections communales à s'engager pour un développement durable, équitable et solidaire!

La campagne "Ça passe par ma commune" a été lancée par une série d'associations dont Oxfam-Magasins du Monde, le Réseau Eco-consommation, Crédal, Nature et Progrès, Inter-Environnement Wallonie-Bruxelles, Max Havelaar et avec l'appui du CNCND 11.11.11, de la Campagne Vêtements Propres, du Réseau de Financement Alternatif et de Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises. Elle a pour but de sensibiliser le public au scrutin du 8 octobre en rappelant les multiples enjeux de la gestion communale et en interpellant les candidats sur leurs intentions en matière de développement durable, social, éthique et solidaire.

A Jette, ce mouvement est relayé par une plate-forme d'associations locales qui se propose d'inviter les candidats à prendre un engagement dans ce domaine et à le concrétiser par un partenariat avec la plate-forme au lendemain du scrutin du 8 octobre.

Rendez-vous a été pris avec les candidats pour la matinée du samedi 6 mai.

Appel aux associations

Les premières associations jettoises à rejoindre la plate-forme sont notamment Oxfam-Magasins du Monde, le Centre d'Entraide, Action Bénin, Vélofiets, la Ligue des Familles, le CirrfapA, Amnesty groupe 49, l've a dream, Humania, Espace-Femmes, ... D'autres partenaires tels qu'Article 27, la Maison Médicale Essegheem, Curieus, La coordination des Femmes pour la Libération de la Palestine, MSF-Belgique ont été contactés et sont susceptibles de rejoindre la plate-forme.

Que vous soyez un(e) citoyen(ne) qui désirez manifester son soutien ou une association qui souhaite participer à cette action en tant que partenaire ou en qualité d'observateur, n'hésitez pas à vous adresser à:

Oxfam-Magasins du Monde - rue Léopold 1er 527 - tél.: 02.420.10.94 et 02.420.18.33 - email: capassepar-jette@yahoo.fr

Le projet de coopération avec Sidi Bibi en bonne voie



tion de la région de Sous-Massa Draa pour une mission d'une semaine. Cette mission, en concertation avec la commune et les habitants, a permis de clarifier les résultats que la commune marocaine souhaite atteindre en collaboration avec Jette. Deux grandes lignes se sont dégagées: la gestion des déchets et le renforcement des compétences de l'administration locale.

Gestion des déchets et renforcement de l'administration locale

La commune rurale de Sidi Bibi est confrontée à deux grands problèmes environnementaux. D'une part, un déficit total en matière de gestion de la décharge publique qui se situe trop près des quartiers d'habitations. D'autre part, a un grand besoin de traitement des eaux usées. La gestion du territoire et l'agriculture industrielle, particulièrement, constituent une lourde charge pour les richesses naturelles (eau et sol). De plus, la manière dont l'administration est organisée à Sidi Bibi n'est pas comparable à la structure des communes belges. Les compétences de l'administration locale sont plutôt limitées. La commune est, de surcroît, divisée en quatorze villages. Ces villages ont chacun leurs problèmes et leurs propres besoins. Par le biais d'un plan de développement subsidié et soutenu pour six villages, on stimule le progrès de Sidi Bibi. Grâce à ce projet subsidié, les collaborateurs communaux locaux peuvent ensuite poursuivre ce travail de manière autonome pour tous les villages.

Enfin, les associations, qui mènent à bien de nombreuses initiatives au bénéfice de la communauté, seront étroitement impliquées dans la coopération au développement. L'organisation non-gouvernementale Tiwizi sera un partenaire important de cette collaboration.

Grâce à une nouvelle connexion internet, la communication avec Sidi Bibi sera sensiblement améliorée dans les prochains mois. Un groupe de travail sera en outre créé dans la commune marocaine pour dynamiser et suivre le projet.

En janvier 2004, la commune a pris contact avec la commune rurale de Sidi Bibi (Maroc), à l'initiative de l'échevine de la Solidarité Nord/Sud Christine Gallez, en vue de mettre sur pied un projet de développement. En février 2006, une nouvelle délégation de la commune de Jette est partie dans ce pays d'Afrique du Nord pour poursuivre la concrétisation du projet.

Les deux communes s'étaient déjà rencontrées auparavant. En novembre 2004, quatre représentants de la commune de Jette ont entrepris une première mission de reconnaissance à Sidi Bibi. En novembre 2005, Jette recevait une délégation marocaine. Pendant cette visite, un atelier de formation et de concertation fut, entre autres, organisé. Cet atelier avait pour but de jeter les bases d'un plan de développement. La commune de Sidi Bibi devait ensuite définir ses principales aspirations en matière de développement. Le 11 février 2006, Najja Belfaouh, responsable des permis d'environnement et de l'hygiène sur les lieux publics, et Anne-Françoise Nicolay, collaboratrice de l'échevine Christine Gallez et coordinatrice du projet de coopération Jette/Sidi Bibi, ont pris la direc-

Deux soirées-débat sont organisées dans le cadre de "Ça passe dans ma commune". Au programme: projection de films, interventions de travailleurs de terrain et débats.

Jeudi 4 mai: projection et débat

En collaboration avec le ciné-club Soukairaï, projection de 2 films.

- "Le bien commun, l'assaut final" de Carole Poliquin.

Dieu créa le monde en 7 jours. Aujourd'hui, l'homme d'affaires tout puissant veut le vendre en 7 jours afin de proclamer le Marché Total.

- "Barricade", court-métrage de Yannick Bovy et Mathieu Sonck.

Un autre monde est-il possible? A "Barricade", dans le quartier de Pierreuse sur les hauteurs de Liège, on y croit dur comme fer et on le met en pratique.

Ces 2 films seront suivis d'un débat: "Quelles alternatives pour la société civile? Et la commune?".

Mené par Jean Flinker d' "Attac B1".

En présence de Stéphane Desgain, chargé de recherche au CNCND 11.11.11 et de Pierre Heldenbergh du Collectif Barricade.

A 20h

Au Centre Armillaire

(bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée: 2,50 EUR

Infos: Centre culturel de Jette - tél.: 02.426.64.39



Vendredi 5 mai: conférences-débats

Projection d'un court-métrage de 12 minutes: "L'île aux fleurs" du Brésilien Jorge Furtado. Ce film raconte comment près de Porto Alègre, au Sud du Brésil, des gens vivent sur l'île aux fleurs qui accueille les déchets pour le traitement ... Ouvrir les yeux sur la réalité tragique et honteuse que peut prendre notre modèle de développement est une nécessité première!

Conférence-débat autour de 4 thèmes:

- "Juste du commerce, ou un commerce juste?" par Denis Lambert, secrétaire général d'Oxfam-Magasin du monde;

- Message de Riccardo Petrella, secrétaire général du Comité international pour le contrat mondial de l'eau

- "Comment alléger notre empreinte écologique par des choix quotidiens?", par Thérèse Snoy, secrétaire général du Réseau Eco-consommation;

- "Nord-Sud, quel droit au développement?", par Benoît Van der Meersch, secrétaire général du CNCND 11.11.11.

Egalement au programme de cette soirée, percussions africaines et le groupe bolivien Humarma qui chantera sur le thème de Libertad.

A 20 h 00 - Dans la salle de l'Athénée royal de Jette (avenue de Levis Mirepoix 100) - Entrée: 1 EUR

Infos: Centre culturel de Jette - tél.: 02.426.64.39 ou Oxfam-Magasin du monde, à Jette: 02.420.10.94

Tourisme solidaire En route vers le vrai Sud marocain



Envie de découvrir le vrai Sud marocain, entre mer, montagne et désert? Vous serez plongé(e) dans la culture berbère, dans des paysages exceptionnels loin des traditionnels endroits touristiques. Vous découvrirez le parc national, les casbahs, les agadirs,... et rencontrerez une population locale à l'histoire riche. Vous verrez comment les associations s'impliquent dans la gestion de l'eau, de l'électricité, dans l'entraide sociale et culturelle, dans les coopératives pour femmes pour la production d'huile d'argane, dans la défense contre la déforestation, pour la sauvegarde des animaux sahariens,...

L'agence associative de voyages solidaires

"Passages-Voyage" vous propose de découvrir cette exceptionnelle région de Sous-Massa et Agadir pendant les vacances d'automne, en collaboration avec des associations locales et l'ONG marocaine Tiwizi. Le prix s'élève à plus ou moins 1.000 EUR pour 8 jours (tout compris). Une partie de ce montant ira aux projets des associations locales. Le voyage sera organisé dès qu'un minimum de quatre participants sera atteint.

Infos: Anne-Françoise Nicolay - Cabinet de l'échevine de la Solidarité Nord-Sud - 02.423.12.09.

“Shopping Jette” rassemble et promeut les commerçants jettois



Une association de commerçants a récemment vu le jour dans la commune de Jette: “Shopping Jette”. Son but est de renforcer l’attrait (commercial) de Jette.

Par le passé, Jette a compté différentes associations de commerçants qui se composaient principalement des commerçants de la place Astrid, de la place Werrie, de la galerie Mercure,... A l’initiative de l’échevin du Commerce Bernard Lacroix, l’association “Shopping Jette” qui rassemble tous les commerçants jettois a été constituée. Pour le moment, l’association compte une centaine de membres mais la volonté est de rallier la majorité des près de 700 commerçants qui

travaillent à Jette.

“Shopping Jette” veut promouvoir les commerces jettois. Cela passe par la promotion de l’accueil, de la qualité et de la diversité des magasins à Jette. Il s’agit avant tout d’encourager les Jettois à acheter dans leur quartier. A terme, des actions seront aussi menées en dehors de Jette. Concrètement, le travail de l’association se fait à deux niveaux: la promotion par et pour les commerces ainsi que les contacts avec l’administration communale, de sorte qu’à chaque événement, tel que Pâques, la fête des mères, la Saint-Nicolas,... des campagnes d’affichage sont menées. Outre les affiches, les commerçants ont reçu pour Pâques un kilo d’œufs en chocolat à distribuer parmi leur clientèle. Un concours sera peut-être organisé à la fin de l’année, au cours duquel les clients se verront remettre un timbre dans les commerces associés. S’ils en obtiennent 10, ils auront une chance de recevoir un des nombreux beaux prix qui seront distribués.

En plus de ces actions concrètes de promotion, l’association de commerçants assure la concertation avec l’administration commu-

nale. Elle a ainsi obtenu l’autorisation pour les automobilistes de disposer du premier quart d’heure gratuit lorsqu’ils doivent garer leur véhicule dans les zones de stationnement payant des quartiers commerçants. Cela encourage les clients potentiels à vite jeter un coup d’oeil aux magasins locaux. En outre, l’association réfléchit à l’idée de créer des sacs à commissions réutilisables avec son logo.

Enfin, tous les commerçants membres sont invités 3-4 fois par an à une assemblée générale au cours de laquelle les grandes lignes des actions à mener sont expliquées et où ils peuvent soumettre leurs remarques et leurs propositions.

Devenir membre offre donc bien des avantages. Cela ne coûte à un commerçant jettois que 50 euros par an. Cette cotisation est investie dans les actions de promotion.

Plus d’infos: André Electeur, coordinateur Association de commerçants “Shopping Jette”

rue Léopold Ier 483 - 1090 Jette

Tél: 02.426.59.95.

Quart d’heure de stationnement gratuit dans les centres commerciaux

Afin de stimuler la vie économique de nos centres commerciaux, la commune a décidé d’accorder un quart d’heure de stationnement gratuit aux automobilistes qui se garent dans les zones de stationnement payant.

La mobilité dans les centres commerciaux pose un problème particulièrement aigu. La volonté qu’ont certains de prendre leur voiture pour aller faire du shopping occasionne bon nombre de désagréments (engorgements, bruits, parkings sauvages). Dans ces endroits de fortes concentrations d’usagers, nous ne pouvons pas nous permettre le stationnement de “voitures-ventouses”; il faut donc favoriser une meilleure rotation des véhicules dans ce type de quartier, notamment par la mise en place de zones de stationnement payant, via les horodateurs. Les habitants ne doivent pas non plus être oubliés: ils peuvent se procurer une carte-habitant auprès de l’administration communale qui leur facilitera la recherche d’un emplacement à proximité de leur domicile. D’autre part, le conseil communal a, sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, décidé d’accorder 15 minutes (non prolongeables) de stationnement gratuit dans toutes les zones payantes. L’application du quart d’heure de parking gratuit, sur initiative de l’échevin de la Mobilité Jean-Louis Pirotin est valable dans toutes les zones de stationnement payant. En pratique, ce quart d’heure gratuit débute à partir de l’arrêt du véhicule et ne dispense pas de l’apposition, derrière le pare-brise du véhicule, d’un ticket de stationnement. Il suffira à l’automobiliste soit de payer normalement pour un ticket qui ajoutera 15 minutes à la durée autorisée de stationnement, soit de demander un ticket pour le quart d’heure gratuit, uniquement en appuyant sur une touche de l’horodateur.

Appel aux artistes pour le concours “Vivre à Jette”

C’est maintenant une tradition annuelle, l’échevin de la Vie économique et des Animations Bernard Lacroix et l’asbl Commerce et Marché Annuel Jettois sont à la recherche d’artistes pour l’exposition-concours “Vivre à Jette”. Ce concours, organisé pour la cinquième fois, s’inscrit dans le cadre du 130ème Marché Annuel de Jette et se déroulera dans La Maison communale.

Pour permettre au public d’entrer en contact avec l’art, différents artistes peuvent profiter de cette initiative pour exposer leurs

oeuvres dans des endroits ouverts au public, comme un restaurant, et maintenant donc La Maison communale. Toutes sortes de disciplines sont représentées: l’aquarelle, l’huile, le crayon, le cartoon, la photo sous-marine, le collage, l’art sur porcelaine, la sculpture,...

L’oeuvre présentée devra s’axer sur le thème “Vivre à Jette” et avoir un format standard, si possible rectangulaire. Toutes les techniques sont autorisées. Le premier prix de ce concours est une exposition dans La Maison communale, qui reçoit en moyenne 500 visiteurs par jour. La commune procédera à l’achat de l’oeuvre, pour un montant maximal de 750 EUR. L’oeuvre du gagnant figurera sur la couverture de l’annuaire commercial “Vivre à Jette” et apparaîtra dans le journal communal d’information Jette Info avec, éventuellement, un article sur l’artiste. Le public pourra également se prononcer sur d’autres prix comme le prix du public, le prix de soutien, les second et troisième prix. Les artistes qui veulent participer à ce concours doivent se rendre, avec leurs oeuvres, le mardi 6 juin 2006 de 17h à 19h à La Maison communale - chaussée de Wemmel 100.

Pour plus de renseignements: service communal Vie économique et Animations - Mr Muller - chaussée de Wemmel 100 - 02.423.13.05 - fmuller@jette.irisnet.be.

Samedi 15 avril 2006
de 10h30 à 12h30

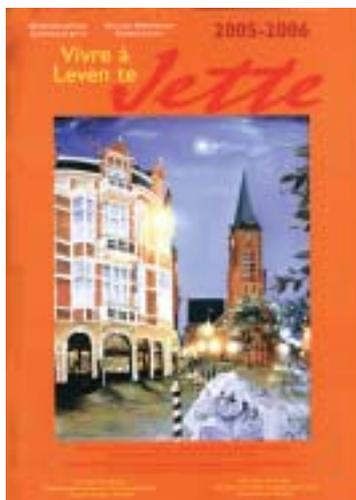
Chasse aux œufs géante

**Nouvel endroit !
Parc Garcet**

(entrée le long de la place Cardinal Mercier)

Les enfants de moins de 130 cm, accompagnés par leurs parents, pourront partir à la chasse aux œufs de Pâques.

Des balles de tennis seront dissimulées dans le parc et les enfants pourront les échanger contre des paquets de 10 œufs en chocolat. Cette chasse aux œufs de Pâques est le fruit d’une collaboration entre le collège des bourgmestre et échevins, l’échevin des Animations Bernard Lacroix et l’asbl “Promotion de Jette” présidée par Tony Meulemans.



27^e NUIT DES SPORTIFS JETTOIS
27^{de} NACHT VAN DE JETSE SPORTERS

PATRICK HERNANDEZ

SALLE OMNISPORTS
 OMNISPORTZAAL
 Samedi 6 mai 2006
 Zaterdag 6 mei 2006
 om/à 20.30



& THE GIBSON BROTHERS
Live!
Sono & Light show
60' - 80' Music
SUPER TOMBOLA

Carte d'entrée et carnet de tombola réservés aux clubs sportifs et au service communal des Sports (02423.12.97)
 Toegangkaart en tombolakaart koop bij de Jette Sportclubs en bij de Sportdienst van de Gemeente Jette (02423.12.97)

Prix d'entrée - Toegangsprijs : 14 EUR
 Enfants - 10 ans : 10 EUR
 Kinderen - 10 jaar : 10 EUR

Echevinat des Sports - «Sport à Jette» - Scheepswaard van Sport - www.«Sport à Jette»

Ambiance et disco!

La 27ème Nuit des Sportifs Jettois se déroulera le 6 mai 2006 dans la salle Omnisports de Jette, avenue du Comté de Jette 3. Patrick Hernandez et les Gibson Brothers assureront le spectacle cette année. Les bénéfices de cette soirée seront versés aux clubs sportifs jettois.

PATRICK HERNANDEZ est né en 1949 en Guadeloupe où il a grandi et enseigné l'anglais. Lors d'un voyage à Londres, il a acheté sa première guitare; c'était dans les années '60, moment de l'apogée des Beatles. Il a ensuite commencé à tourner avec différents groupes à travers la France. Il fut le chanteur d'un groupe en 1970. C'est comme ça qu'il est entré en contact avec le producteur Claude François. Il devint alors le chanteur d'un nouveau groupe, "Paris Palace Hotel". C'est en écrivant les morceaux pour ce groupe qu'il a sorti le tube planétaire "Born to be alive". Ce morceau, qui tourne encore aujourd'hui, fut un énorme hit en 1979. Petite anecdote: à ses débuts, Madonna fut, un temps, danseuse dans les shows de Patrick Hernandez.

LES GIBSON BROTHERS, trio musical originaire de la Martinique, ce sont les frères Chris, Patrick et Alex Gibson. Ce groupe a connu quelques beaux succès à la fin des années '70 et au début des années '80 avec un mélange de disco et de musique salsa. Leur premier sigle, "Come to America" fut un hit immédiat en 1976. Tout comme les singles suivants, "Non Stop Dance", "Cuba" et "Oh what a life". Ils ont sorti un autre album en 1987 et quelques compilations dans les années '90. Les Gibson Brothers sont toujours garants d'une bonne ambiance disco-salsa. Tout ce qu'il faut pour une Nuit des Sportifs Jettois réussie.

GRANDE TOMBOLA

1ER PRIX: UNE CROISIÈRE DE 8 JOURS AUX CARAÏBES (VOL COMPRIS)

Prix d'entrée: 14 EUR (enfants de moins de 10 ans: 10 EUR). Cartes pour adultes uniquement en prévente. Les cartes d'accès et les carnets pour la grande tombola s'achètent auprès des clubs de sport jettois et auprès du service communal des Sports (tél.: 02.423.12.97).

UNE ORGANISATION DE L'ASBL SPORT A JETTE ET DE L'ÉCHEVIN DES SPORTS BENOÎT GOSSELIN

LES BROCANTES ARRIVENT!

Dès que le soleil fait son apparition, diverses brocantes ont lieu à Jette. Battre agréablement le pavé, et faire la trouvaille rêvée ou l'achat rigolo, tels sont les buts des brocantes. Notez déjà les prochains rendez-vous dans votre agenda.

BROCANTE LENOIR

Le dimanche 30 avril entre 9h et 18h, se tiendra la brocante annuelle de la rue Lenoir. Un emplacement de 3 mètres coûte 12 EUR. Les enfants peuvent s'inscrire, à condition d'avoir l'autorisation des parents. Renseignements et inscriptions: 02.425.75.34.

BROCANTE ESSEGHEM

Samedi 6 mai entre 8h et 18h, une grande brocante aura lieu au quartier Essegheem. Les brocanteurs vous montreront leurs biens dans les rues de la Bravoure, de la Résistance et Essegheem. Un emplacement coûte 12 EUR pour 3 mètres.

Renseignements et inscriptions: CECO - 02.538.56.49 (mercredi et vendredi, de 15h à 18h).

Election du plus beau "Zinneke"

L'élection du plus beau "Zinneke" se déroulera à 14h30. Les inscriptions se feront sur place, au coin de la rue Essegheem.

BROCANTE DU COEUR

L'école du Champ des Tournesols organise la 18ème brocante du Coeur le samedi 13 mai, de 6h à 18h. Elle aura lieu dans la cour intérieure de l'école (rue Van Bortonne 12), dans le parc Garcet et sur la place Cardinal Mercier. Prix de l'emplacement: 12 EUR en prévente, 15 EUR le jour même. Renseignements et inscriptions: 02.426.49.17.

BROCANTE COIN OUBLIÉ

Le samedi 27 mai, le comité de quartier du coin oublié de Jette organise sa 24ème brocante dans les avenues Odon Warland, de Levis Mirepoix et Lecharlier, tout comme dans les rues Faes, Declercq et Longtin, de 9h à 18h. Prix de l'emplacement: 13 EUR. Inscriptions: "Quick Press", rue Longtin 153, le jeudi de 15h30 à 18h30.

BROCANTE POUR ENFANTS "NAUTICA"

A l'occasion de Nautica, une grande brocante pour enfants aura lieu le dimanche 18 juin de 9h à 18h. (Voir cadre ci-contre)

BROCANTE CAPART

Le samedi 24 juin, de 6h à 17h, l'ambiance sera à la fête dans l'avenue Capart. Les enfants peuvent aussi s'inscrire, avec la permission des parents. Prix d'un emplacement: 10 EUR/ 4 mètres. Renseignements et inscriptions: 0496.378.340 (Guy Opdebeek).

BROCANTE QUARTIER SAINTE-CLAIRE

Le dimanche 25 juin, de 8h à 16h, une brocante est organisée dans l'avenue De Heyn et la rue Van Rollegheem, dans le quartier Sainte-Claire. Un emplacement se paie 10 EUR pour 4 mètres. Renseignements et inscriptions: 0473.634.132.

MAXI-BROCANTE MARCHÉ ANNUEL

A l'occasion du 130ème Marché annuel, une énorme brocante aura lieu le lundi 28 août dans les rues Van Bortonne, Werrie, Gillebertus, Van Huyneghem et Thomaes.

DE 9 À 18H
DIMANCHE 18 JUIN 2006
PLACE CARDINAL MERCIER
À l'occasion de "NAUTICA - JETTE"
VIENS T'AMUSER ET PARTICIPE À LA BROCANTE AUX JOUETS
C'EST GRATUIT et réservé aux enfants jusqu'à 14 ans
Tu devras être présent entre 8 et 9h.
 Une initiative de l'Union des Brocanteurs et Enfants, en lien avec le LAZIORE et le GOSSELIN, en partenariat avec l'ASBL "Brocante à Jette" créée par T. MEILLEMANS.
Reserves ton emplacement à l'aide du talon ci-dessous.
 Talon à renvoyer avant le 15.05.2006 à :
 Commune de Jette - Service Animations
 Chaussée de Wemmel, 100 - 1050 JETTE
 Je soussigné _____
 plus/autre de _____
 Demeurant _____
 Autorise mon enfant de _____ ans à participer à la brocante aux jouets et réserver un emplacement.
 PS: Veuillez nous retourner le talon. Vous recevrez la confirmation à votre domicile.

De l'importance du petit-déjeuner

Même au repos, le corps n'est pas inactif. Pendant la nuit, en plein sommeil, l'organisme continue à travailler... les poumons respirent, le coeur envoie le sang dans les vaisseaux et l'organisme utilise donc de l'énergie. Au matin, le corps est un petit peu comme une batterie déchargée, d'où l'importance du petit-déjeuner.

Si vous en avez assez de la tartine quotidienne et des céréales habituelles, allez chercher des idées en déjeunant avec la Ligue des Familles, la Maison Médicale Essegheem et l'Abordage, le 6 mai entre 8h30 et 10h30.

Dans une ambiance conviviale, avec des animations pour les enfants, des diététiciennes répondront à toutes les questions

(combien d'oeufs par semaine, le petit-déjeuner pour les diabétiques, pourquoi manger un fruit,...)

Le petit-déjeuner malin

le 6 mai de 8h30 à 10h30

à l'école Jacques Brel (rue Essegheem 101)

Prix: 3,50 EUR par famille (max. 5 personnes). 1 EUR par personne supplémentaire

3 EUR pour les membres de la Ligue des Familles. 1 EUR par personne supplémentaire

Inscriptions jusqu'au 24 avril en téléphonant au:

02.424.25.40 de 9h à 19h (Maison Médicale Essegheem)

02.423.52.76 de 9h à 16h (L'Abordage)

Cela se fête!

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans? Vous célébrez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans (ou plus) de mariage? Si vous êtes le souhaitez, l'administration communale peut vous aider à mettre plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (chaussée de Wemmel 100 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... aux époux Jonckheere - Wittemberg. Ils ont fêté leurs noces d'or le 4 mars 2006.

... à Madame Thienpont. Elle a fêté son 100ème anniversaire le 8 mars 2006.

... à Madame Hendrickx. Elle a fêté son 100ème anniversaire le 11 mars 2006

AGENDA

AVRIL

Du 7 au 21.04:

Exposition "photos" Photographic Discovery". Au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée libre.

13.04:

Ciné-club. Projection du film "Confituur". A 20h. Au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée: 2,50 EUR. Infos: Centre culuturel de Jette - 02.426.64.39.

15.04:

Grande chasse aux Oeufs. De 10h30 à 12h30. Dans le parc Garcet. Infos: service communal Animations - 02.423.12.92.

20.04:

Conférence Cent ans de Jazz. De 14h15 à 17h15. Au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée: 5 EUR. Infos: Centre culturel de Jette - 02.426.64.39.

21.04:

Concert de Uppotukki Orchestra. A 20h30. Au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée: 8 EUR/6 EUR sur réservation. Infos: Centre culturel de Jette - 02.426.64.39.

28.04:

Concert de Lemoncello and The King Bees. A 20h30. Au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée: 10 EUR/8 EUR sur réservation. Infos: Centre culturel de Jette - 02.426.64.39.

29.04:

Salon "Santé et bien-être" pour répondre à des questions telles que "en cas de maladie, qui contacter? Pour quel prix?" En présence de plusieurs organisations sociales et d'instances diverses. De 10h à 15h. Dans la salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée libre. Infos: Brigitte De Pauw - 02.213.71.71 ou Pierre Dewaels - pierredewaels@yahoo.fr.

30.04:

Sélection Biennale de la Chanson française. A 18h. Au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée: 5 EUR / 2,50 EUR pour moins de 26 ans. Infos: Centre culturel de Jette - 02.426.64.39

4, 5 et 6.05:

Festival "Ca passe par ma commune" organisé par Oxfam Magasin du monde à Jette. Au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145) et autres lieux à Jette. Infos: Oxfam - 02.420.10.94 et 02.420.18.33 - email: capasseparjette@yahoo.fr

06.05:

Bal des Sports. A 20h30. Dans la salle Omnisports (avenue du Comté de Jette 3). Entrée: 14 EUR / 10 EUR pour enfants de moins de 10 ans - Infos: service communal des Sports - 02.423.12.97.

Le service Seniors de la commune organise chaque année un nombre important d'activités. Voici ce qu'il a prévu pour vous pour les mois à venir.

Judi 20 avril: Excursion à Cambrai

Dans le cadre du cycle "Découverte des villes historiques du Nord de la France".

On n'en finirait pas d'énumérer les vestiges du riche passé Cambrésien. Les hommes habitent cette région depuis l'époque gallo-romaine et chaque époque y a laissé un témoignage de son passage.

Au programme de cette journée: visite d'une fabrique des Bêtises de Cambrai (bonbon de sucre cuit battu finement parfumé à la menthe), visite de la ville avec un guide-conférencier

Prix: 42 €. Rendez-vous à 7h30 sur la place Cardinal Mercier.

Mardi 30 mai 2006:

Excursion à Ooidonk, Middelburg et Veere

Totalement entouré d'eau, le Château d'Ooidonk est considéré comme étant la perle de la Lys.

Prix: 42 €. Rendez-vous à 7h30 sur place Cardinal Mercier.

Dimanche 2 juillet 2006:

Excursion à Chaudfontaine - Western City

Prix: 35 €, tout compris sauf les boissons. Rendez-vous à 8h45 sur la place Cardinal Mercier.

Du 15 au 22 septembre 2006:

Séjour pour les Seniors à Nieuport au Club Floréal

Le Floréal, proche du centre de Nieuport-Bains, est situé à 100 mètres de la digue.

Le logement est prévu en studios, appartements de 1 ou 2 chambres, munis de tout le confort (salle de bain, WC, télévision, kitchenette avec réfrigérateur et téléphone). Quelques chambres-single (en studio) sont également disponibles moyennant un supplément de 87,50 EUR pour tout le séjour.

Les appartements comprenant 2 chambres séparées peuvent être occupés par 2 personnes sans supplément "single".

Le Floréal offre beaucoup de distractions: piscine, bar, cafétéria, pétanque, mini-golf, soirées dansantes, bingo, jeu de questions-réponses.

Deux excursions seront organisées pendant le séjour.

Prix du séjour: 485 EUR tout compris c.à.d. : le transport A/R en autocar, le séjour en pension complète, les boissons à table (bière ou eau), les soirées animées, les excursions (sauf les boissons).

Réservation

Pour participer à ce voyage, remplissez le talon disponible au Service Seniors - administration communale de Jette - chaussée de Wemmel 100.

Un acompte de 200 EUR est à payer lors de la réservation soit à la caisse communale (un Bancontact est à votre disposition) soit par le virement bancaire qui vous sera expédié par courrier. En cas de paiement de l'acompte par virement, le paiement est à faire endéans les 3 jours à dater du jour de réception du virement, sans quoi, il ne sera plus tenu compte de votre réservation. Le solde est à payer pour le 11 août au plus tard.

ATTENTION!! En cas d'annulation de votre réservation avant le voyage, le remboursement ne sera possible que sur présentation d'un document certifiant un cas de force majeure et il sera retenu 12,40 EUR/personne à titre de frais de dossier.

La participation à ces activités ne peut se faire que sur réservation auprès du service des Seniors (voir encadré ci-contre).

Infos et inscriptions

Service Seniors

La Maison communale chaussée de Wemmel 100 à 1090 Jette
Entresol - bureau 043 (ascenseur : étage ET)

Ouvert au public: le lundi, mardi,
mercredi et vendredi,

entre 10h00 et 11h30 et le jeudi entre 14h00 et 15h30.

Tél.: 02/423.12.66

Courriel: phellem@jette.irisnet.be

ANTENNE INTERUNIVERSITAIRE

Evolution de la fonction nerveuse au cours du vieillissement

par Philippe van den Bosch de Aguilar, neurobiologiste, professeur de biologie cellulaire à l'UCL.

Le panorama des phénomènes liés au vieillissement dans le système nerveux se présente sous une triple perspective.

Une perspective organique d'abord, car le système nerveux, comme les autres systèmes de l'organisme, est soumis aux différents processus biologiques qui accompagnent le vieillissement. Il subit ainsi des modifications à tous ses niveaux d'organisation, depuis la structure de ses molécules constitutives élémentaires jusqu'aux réseaux complexes de neurones qui supportent les fonctions cérébrales supérieures.

Une perspective d'intégration ensuite, car sa position en interface avec le monde extérieur (réception, appréhension et réponses) et avec le monde intérieur (par action directe sur les autres organes ou par l'intermédiaire des systèmes endocrinien et immunitaire) en fait un système clé dans la régulation des flux d'informations qui traversent l'organisme. Il subit ainsi la dérive des relations que les systèmes d'informations établissent entre eux pour gérer l'homéostasie de l'organisme.

Une perspective comportementale et psychique enfin, car dépositaire de l'individualité, le système nerveux reflète l'histoire de l'organisme qui évolue avec le temps dans le cadre de son environnement.

Antenne interuniversitaire

le 30 avril à 14h30

dans la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10, au-dessus de la bibliothèque communale)

Entrée: 4 EUR

Infos: commune de Jette - service Communauté française - tél.: 02.423.13.53 (Sylvie Allentin).

Les Chemins du Bel Canto présentent, en collaboration avec le Centre culturel de Jette, un après-midi de Bel Canto avec le tenor Tonino Carlino. Il sera accompagné d'Ana Maria Cavalcante, soprano, et de Marie-Claude Roy au piano.

Les artistes interpréteront des extraits d'opéras (La Bohème, Norma, Turandot, Werther) ainsi que des mélodies italiennes et brésiliennes.

A l'issue du spectacle, une rencontre avec les artistes est prévu autour du verre de l'amitié.

Un après-midi de Bel Canto

le 13 mai à 14h30

à l'Abbaye de Dieleghem (rue Tiebackx 14)

Entrée: 9 EUR / 7 EUR pour les seniors et les étudiants

Réervations: tél. 02.428.71.03 - email: lescheminsdubelcanto@chello.be

L'Abbaye de Dieleghem, une grande page de l'histoire jettoise

A l'occasion de la sortie de l'ouvrage "L'Abbaye de Dieleghem" dans la collection Bruxelles, ville d'Art et d'Histoire, édité par la Direction des Monuments et Sites, la Bibliothèque principale du Nord-Ouest de Bruxelles accueillera son auteur Guy Paulus pour une conférence sur l'histoire de cette institution religieuse.

Seuls les vestiges remarquables du palais abbatial du 18ème siècle témoignent de la grandeur passée et de la présence de celle-ci à Jette durant près de 700 ans.

Située sur les collines au Nord-Ouest de Bruxelles, l'abbaye est la plus ancienne de la Région bruxelloise qu'elle a marqué de son empreinte aussi bien sur le plan religieux et intellectuel qu'économique, social et politique jusqu'à sa disparition à la révolution française.

La conférence, avec projection, retracera les grandes lignes de l'histoire de l'abbaye jusqu'à la restauration magistrale de

ses vestiges encore trop méconnus.

Présentation de l'ouvrage "L'Abbaye de Dieleghem" de Guy Paulus

le 19 avril à 19h30 à l'Abbaye de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Une séance de dédicaces est prévue

Conférence "L'Abbaye de Dieleghem" par Guy Paulus

le 27 avril à 19h dans la salle des périodiques de la Bibliothèque principale du Nord-Ouest de Bruxelles, entité Mercier (place Cardinal Mercier 10)

Entrée gratuite

Une séance de dédicaces est également prévue à la fin de la conférence

Renseignements et réservations: Myriam Gatton - bibliothèque principale du N-O de Bruxelles - tél.: 02.426.05.25



Belle récompense aux douze témoins les plus convaincants qui, par leurs anecdotes, documents photos, vidéos ou autres souvenirs pourront prouver la transformation de la Drève de Rivieren en plage de Jette-sur-Mer durant l'été 83 n'a pas été un rêve illusoire, un mirage éphémère... Ceci en vue d'un reportage de Télé-Bruxelles et pour une exposition sur la mer et ses sirènes coordonnée par Donald Raem.

**Veillez prendre contact avec
Atelier 340 Muzem -
02.424.24.12.**

Parcours d'artistes L'alliance de la culture et du plaisir



Pendant le week-end des 25 et 26 mars, on a pu découvrir à Jette le travail de plus de 50 artistes en plus de 30 endroits différents. Cette initiative d'envergure du service communal de la Communauté flamande et du Gemeenschapscentrum Essegem, réalisée sous l'impulsion de l'échevin de la Communauté flamande Werner Daem, a attiré de nombreux amateurs d'art dans notre commune.

Pendant deux jours, les artistes jettois ont ouvert les portes de leurs ateliers et de leurs maisons pour offrir aux visiteurs un aperçu de leurs plus belles créations. Des oeuvres d'artistes étaient, de plus, hébergées au Gemeenschapscentrum Essegem, à la bibliothèque, dans des cafés,... Lors

de ce week-end, les visiteurs armés de leur plan et de leur brochure se sont rendus à différentes adresses. Ils ont pu apprécier une multitude de styles artistiques différents, du réalisme à l'abstrait, de la céramique au graffiti. Ils ont découvert que derrière les façades ordinaires se cachaient de vrais joyaux. Ces découvertes ont entraîné des conversations agréables et de chaleureuses rencontres. Une initiative unique qui a rassemblé du monde dans un environnement urbain où prévalent l'anonymat et la réserve. Le Parcours d'artistes a démontré de fort belle manière que l'art et la culture constituent le baume de notre société.

Quand rien ne va plus...

GROUPE D'EXPRESSION CRÉATIVE

En compagnie d'hommes et de femmes qui se posent des questions sur la vie, qui cherchent à sortir des murs de la peur ou de l'angoisse et qui veulent rompre le cercle de la déprime ou de l'isolement, il est possible de rejoindre un groupe d'expression créative.

Mettre des mots sur ce que l'on vit. Parler de ce qui ne va pas. Partager son expérience de vie. Retrouver le plaisir de créer. L'expression créative ne demande aucun talent ni la maîtrise d'aucune technique.

Les séances de groupe seront animées par Jean-Marc Priels et Alain Gontier. Elles sont organisées conjointement par le SSM Nouveau Centre Primavera et le Centre de Prévention du Suicide.

Groupe d'expression créative

les 14 avril, 19 mai et 9 juin

au SSM Nouveau Centre Primavera (rue Stanislas Legrelle 48)

Inscriptions: 02.428.90.43



7ème édition de la Biennale de la chanson française Sélections publiques



Le Centre culturel de Jette accueille une des 11 sélections publiques de la Biennale de la chanson française, probablement le plus important concours de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Au cours des sélections publiques, quatre groupes ou artistes de tous styles présentent vingt minutes de leurs créations au public et à un jury de professionnels. Un moment privilégié de découvertes, un vivier de talents à l'état brut, une ambiance électrisée par les présentations de Didier Arcq et garantie par un encadrement technique de qualité.

Thierry Dell

Ce jeune bruxellois livre un subtil mélange de variété, rock, électro, acoustique, sans oublier une petite touche de jazz. Chacun peut se retrouver dans ses textes sensibles et vrais.

Clément et les Ogres borgnes

Dans une ambiance musicale allant du jazz au rock en passant par la samba, leurs chansons évoquent la difficulté de s'engager, la fragilité des êtres, les aspirations au voyage. Le groupe joue sur le rythme et la musicalité des mots alliés à des musiques énergiques et entraînantes.

JeanMi

Sur un air de rock-jazz, JeanMi jongle avec le français pour égratigner ce qui nous entoure avec une auto-dérision salvatrice. Les mamans saoules, la solitude, l'Amour et ses dérives deviennent de petites histoires tragi-comiques que l'on peut aisément s'approprier.

Yvan Tjolle et Stéphane Orlando

Yvan Tjolle est bien connu pour sa polyvalence artistique: comme comédien chanteur dans « Les Extincteurs », comme auteur-comédien-chanteur dans « Cocori and Co » ou comédien dans la série « Septième Ciel ». Sa poésie se veut tour à tour surréaliste et fantastique. Selon les formules, il est accompagné d'un ou de plusieurs instruments à cordes de haut vol.

Sélections publiques de la Biennale de la chanson française

le 30 avril à 18h

au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée: 2,50 EUR pour les moins de 26 ans / 5 EUR pour les plus de 26 ans
Réservations souhaitées: Centre culturel de Jette - tél. 02.426.64.39

Photographic Discovery

Une exposition proposée par l'association photographique Brussels Miroir. Trois photographes auteurs, Colette Frères, Freddy De Paepe et Lino Aquilina, présentent leurs oeuvres en série sur des thèmes allant du portrait à l'abstraction et au graphisme.

Un projet soutenu par la Fédération des cercles photographiques.

Exposition: **Photographic Discovery**

du 7 au 21 avril

de 14h à 18h - le samedi de 9h à 18h - fermé le lundi

au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Accès libre

Ciné-club Soukirai

"Confituur" de Lieven Debrauwer

Tuur le cordonnier et sa femme Emma doivent célébrer leur anniversaire de mariage. La famille et le village tout entier font la fête avec eux. Etrangement, Tuur est 'absent' et semble ennuyé par cette fête. Le lendemain matin Emma se rend compte que Tuur a disparu. Il n'a pas dormi dans 'son' lit ! Tuur loge en fait au cabaret de sa soeur Josée et de son amie Odette, une chanteuse...



"Confituur" de Lieven Debrauwer

le 13 avril à 20h

au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée: 2,50 EUR

Infos: Centre culturel de Jette - tél.: 02.426.64.39

Armillaire Jazz Nights

Uppotukki Orchestra

Quatre musiciens de trois pays différents se rencontrent et font une musique qui est le reflet de trois cultures musicales. Un aspect très particulier, un jazz aux couleurs multiples.

On peut entendre des échos nordiques, des mélodies italiennes et une rythmique de chez nous: la chanteuse est finlandaise (Anu Junonnen), le guitariste vient de Rome (Giacomo Lariccia) et la section rythmique est belge (Steven Cassiers à la batterie et Nicolas l'Herbette à la basse). Le répertoire de Uppotukki Orchestra est constitué de morceaux originaux, de standards traditionnels revisités, et aussi d'adaptations très personnelles de quelques morceaux de Paul Simon et des Beatles. Une soirée jazz très originale à découvrir.



Uppotukki Orchestra

le 21 avril à 20h30

au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée: 8EUR / 6 EUR sur réservation / 1,25 EUR Art. 27

Infos: Centre culturel de Jette - tél.: 02.426.64.39

Prochainement: 12 mai: le Victor Da Costa Trio remplacera le Wingley Projection initialement prévu.

Cycle des conférences "Clés pour la Musique"

Ce mois-ci, André Van Oeckel, musicologue aborde le thème des "animaux dans la musique".

Depuis la nuit des temps, l'animal est proche de l'homme et la musique occupe le cœur de l'homme. Le monde animal a stimulé l'inspiration de nombreux compositeurs.. la faune dans son ensemble et, bien entendu, les oiseaux en particulier.

Conférence "Clés pour la musique"

le 22 avril à 14h30

au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée: 3 EUR

Infos: Centre culturel de Jette - tél. 02.426.64.39

Armillaire Blues Nights

Lemoncello and The King Bees

L'incroyable Lemoncello va distiller un swing blues dont il a le secret et qu'il a préparé spécialement pour cette soirée Armillaire Blues Night. Préparez vos dancing shoes !!!

Avec: Mario Lemoncello (harm, voc), Jo Harmony (g, voc), Mister Guy (b), Jo Ludwig (dms)

Lemoncello and The King Bees

le 28 avril à 20h30

au Centre Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée: 10EUR / 8 EUR sur réservation / 1,25 EUR Art. 27

Infos: Centre culturel de Jette - tél.: 02.426.64.39

Prochainement aux Armillaire Blues Nights
vendredi 19 mai: The Blue Flame (Chicago Blues)

